



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 3

Le mardi 20 janvier deux mille vingt-six, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 12 janvier 2026

Date d'affichage de la convocation : 13 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Dominique GARNIER, Jean-Pierre PRIGENT, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Martine LAUNAY est excusée ;
Monsieur Thierry FOURNIER a donné procuration à Monsieur Philippe MAUBOUSSIN ;
Madame Marie-Christine du GRAND PLACITRE a donné procuration à madame Martine BRETON ;
Madame Marika VAN HAAFTEN a donné procuration à Monsieur Régis LEMESLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric NOURY

Présents : 15 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 28 janvier 2026

Objet : Le Mans Métropole : rapport d'activité 2024

Rapporteur : monsieur LE BOLU

L'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales dispose que « *Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus [...].* »

Le rapport d'activités 2024 de Le Mans Métropole a été transmis à l'ensemble des communes de la métropole le 16 décembre 2025 pour qu'elle puisse prendre acte du document.

Ce dernier a été communiqué aux conseillers municipaux à l'appui de la convocation à la présente séance. Il est déposé sur la table des délibérations et tenu à la disposition du public en mairie.

Ce document retrace l'action conduite par les élus communautaires, les services et les agents de la Métropole pour assurer les services publics du quotidien et mettre en œuvre le projet de territoire Le Mans Métropole 2040, fondé sur trois ambitions majeures : renforcer l'attractivité, développer les solidarités territoriales et réussir la transition écologique.

L'année 2024 a constitué une étape structurante du mandat, marquée par la concrétisation de nombreux projets au service d'une métropole durable et accessible. En matière de mobilités, elle a été notamment caractérisée par le lancement opérationnel des Chronolignes, l'adoption du programme Chronovélo, le démarrage des travaux d'allongement des quais et des rames du tramway, ainsi que par la commande du premier bus articulé à hydrogène. Ces actions traduisent la volonté communautaire de faciliter les déplacements tout en réduisant l'empreinte environnementale.

La transition énergétique et climatique a également occupé une place centrale en 2024, avec la création de la SEM Cénovia Énergies, l'achèvement du réseau de chaleur sud et la contractualisation du réseau nord, la mise en service des ombrières photovoltaïques du stade Marie-Marvingt, le développement des réseaux de chaleur urbains et le renforcement des politiques de sobriété énergétique et de qualité de l'air.

Par ailleurs, l'année 2024 a été marquée par un fort engagement en faveur de l'attractivité économique, universitaire, touristique et culturelle du territoire. Plus de 300 entreprises ou projets ont été accompagnés, la stratégie « Métropole d'avenir » a été déployée, la Biennale internationale du Son a confirmé le positionnement du Mans comme *Capitale du Son*, et la fréquentation touristique a atteint un niveau élevé, avec plus de 4,16 millions de nuitées enregistrées.

Les solidarités territoriales ont également été renforcées, notamment à travers la signature du nouveau Contrat de Ville « Quartiers 2030 », celle du premier Contrat local de santé intercommunal, l'ouverture de la maison de santé pluridisciplinaire Armand-Saffray, la poursuite des politiques de l'habitat et du logement social, ainsi que l'accompagnement des publics en matière d'insertion et d'inclusion numérique.

Enfin, l'année 2024 a été marquée par une dynamique affirmée de coopération intercommunale et de modernisation de l'action publique, avec l'adoption du schéma de coopération et de mutualisation 2024-2026, le renforcement des fonds de concours au bénéfice des communes membres, ainsi que la poursuite du projet d'administration et des démarches de pilotage et de transversalité.

L'ensemble de ces actions témoigne d'une mobilisation collective forte des élus et des services communautaires, animée par une volonté partagée d'améliorer durablement le cadre de vie des habitants, de renforcer l'attractivité du territoire et de conduire les transitions au bénéfice de l'ensemble des communes de la métropole.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2024 de Le Mans Métropole

Décision

Le conseil municipal prend acte de la communication relative au rapport annuel 2024 de Le Mans Métropole

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,
Joël LE BOLU



Le secrétaire de séance,
Eric NOURY

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

RAPPORT D'ACTIVITÉ :2024

SOMMAIRE

2

Éditos	3	Direction Gestion durable, Services urbains et Patrimoine	33
Portrait de la métropole	5	Arche de la Nature	34
Présentation	6	Architecture et Régies techniques	35
Compétences	8	Eau et Assainissement	36
Une gouvernance au service du territoire	9	Entretien et hygiène des locaux	37
Temps forts 2021	10	Moyens partagés	38
Le Mans Métropole en chiffres	12	Nature en Ville	39
		Propreté	40
Organisation	13	Direction Solidarités et Santé	41
Organigramme général	14	Mission Inclusion numérique	42
Le cabinet du maire-président	16	Insertion	43
		Politique de la Ville	44
En actions	17	Santé	45
Équipe de direction générale	18	Sécurité et Prévention de la délinquance	46
Direction générale des services	19	Direction ressources	47
Communication externe	20	Communication interne	48
Coordination Appui Pilotage	21	Conseils Prévention Santé au travail Contrôle externe	49
Développement économique et innovation, enseignement supérieur, tourisme communautaire	22	Finances	50
Direction Éducation, Culture et Sport	23	Juridique - Commande publique	51
Développement et action culturels	24	Protocole/Événements	52
Enfance, Jeunesse et Sports	25	Ressources humaines	53
Direction Développement	26	Systèmes d'information et numérique	53
Aménagement urbain	27	Structures associées	54
Énergie-Climat	28	Rapport financier	56
Habitat - Logement	29		
Mobilités - Transports	30		
Urbanisme - Qualité architecturale	31		
Voirie, Circulation et Éclairage public	32		

Comme chaque année, cet exercice de publication nous offre l'opportunité de mesurer avec satisfaction les engagements tenus, selon les objectifs prioritaires du mandat. L'année 2024 a été une étape importante de cette trajectoire : de nombreux projets se sont concrétisés, venant inscrire dans le quotidien des habitants les ambitions portées collectivement.

En matière de mobilités, l'adoption du programme Chronovélo, la mise en œuvre du chantier des Chronolignes, le lancement de l'allongement des quais du tramway, la commande du premier bus articulé à hydrogène ont traduit la volonté de construire une métropole durable, facilitant les mobilités de chacun. La métropole a également soutenu le développement de la performance énergétique et l'innovation avec la mise en service des ombrières du stade Marie-Marvingt, l'inauguration de la résidence sociale Brocéliande conçue à partir de matériaux biosourcés, le lancement d'un second réseau de chaleur sur le nord du territoire pour permettre aux abonnés de bénéficier de chauffage à des tarifs plus accessibles ou encore la création de la SEM Énergie.

La nouvelle stratégie "Métropole d'avenir" pour accompagner entreprises et talents, la Biennale internationale du Son, la signature du contrat de Ville "Quartiers 2030", celle du premier Contrat local de santé intercommunal, l'ouverture de la maison de santé pluridisciplinaire Armand-Safray viennent incarner les ambitions collectives d'attractivité et de solidarité du projet de territoire. L'adoption du schéma de coopération et de mutualisation 2024-2026, le renforcement des fonds de concours ou encore le nouveau pacte financier et fiscal, fruits de dialogue entre élus et agents des 20 communes, illustrent notre objectif de consolider le service public de proximité et de renforcer la cohésion métropolitaine.

Ce rapport d'activité 2024 témoigne ainsi de la poursuite des projets ambitieux et d'une mobilisation collective forte qui reflètent notre volonté d'être à l'écoute des habitants et de construire un territoire durable, attractif et solidaire, tourné vers l'avenir. Enfin, il s'agit de rappeler que cette vitalité se déploie à l'échelle de la métropole avec vigueur et rapidité car tous les maires des communes membres partagent cette même envie de faire progresser le territoire, d'en projeter une image positive et de le faire rayonner. Ce sens de la cohésion et de l'intérêt général, qui anime chacun des élus de la métropole, est celui qui a guidé l'ensemble des projets et actions menés.



Stéphane Le Foll
Maire de la Ville du Mans
et président de
Le Mans Métropole

**« ...cette vitalité
se déploie à
l'échelle de
la métropole
avec vigueur et
rapidité... »**



Amel Kherchouch-Havrin
Directrice générale des
services de la ville du Mans

**« Cette
attractivité
passe également
par des
aménagement
majeurs,
soucieux de
la transition
écologique. »**

Chaque année, le rapport d'activité de Le Mans Métropole présente les actions engagées et les avancées concrètes en faveur des habitants des 20 communes. Ce document est une illustration des ambitions tracées dans le projet de territoire Le Mans Métropole 2040 : renforcer l'attractivité, bâtir de nouvelles solidarités territoriales et réussir la transition durable.

Tout au long des réalisations présentées dans ces pages, les politiques publiques prennent forme et témoignent de la dynamique du territoire, à l'écoute de ses habitants et tourné vers l'avenir.

Le Mans Métropole participe au développement économique du territoire avec plus de 300 entreprises ou projets accompagnés. Cette attractivité passe également par des aménagements majeurs, soucieux de la transition écologique : les nouvelles Chronolignes, l'allongement des rames et des stations de tramway, un éclairage public plus sobre avec 67% de l'éclairage public en LED, près de 51 km de réseaux de chaleur soit plus de 20 000 équivalents logements et une puissance photovoltaïque doublée en 2 ans.

La Métropole peut aussi se féliciter de sa fréquentation touristique : en 2024, 4,16 millions de nuitées ont été enregistrées dont 41 % concernent des touristes étrangers. Elle se positionne ainsi de plus en plus comme un pôle d'attractivité touristique majeur.

Le Mans Métropole continue de contribuer au renforcement des solidarités, avec 300 logements sociaux financés, plus de 1 900 logements sociaux réhabilités et 850 accompagnements de demandeurs d'emploi, 2 800 usagers accompagnés dans l'utilisation des outils numériques. Nos efforts pour développer l'offre de soins sur le territoire se sont poursuivis en 2024 avec l'ouverture de la maison de santé pluridisciplinaire d'Armand-Saffray qui accueille 39 professionnels de santé dont 11 médecins généralistes.

Ces réalisations s'inscrivent dans le cadre d'un investissement record de 136 millions d'euros, destiné à accompagner la transformation de la Métropole du Mans en un territoire d'avenir, répondant aux attentes et aux besoins de ses habitants.

Merci à l'ensemble des acteurs, élus et agents de la collectivité, engagés au quotidien pour la Métropole du Mans dont l'implication et la détermination sont les clés de la réussite de ces ambitions.

PORTRAIT DE LA MÉTROPOLÉ





6



Karine Mullet
Maire et conseillère
communautaire
Aigné



Gilles Leproust
Maire et vice-
président
communautaire
Allonnes



Eve Sans
Maire et conseillère
communautaire
Arnage



Patrick Desmazières
Maire et conseiller
communautaire
Champagné



Patrice Leboucher
Maire et conseiller
communautaire
**Chaufour-
Notre-Dame**



Christophe Rouillon
Maire et vice-président
communautaire
Coulaines



Maurice Pollefoort
Maire et conseiller
communautaire
Fay



Joël Le Bolu
Maire et vice-président
communautaire
**La Chapelle
Saint-Aubin**



Anita Burot
Maire et conseillère
communautaire
La Milesse



Stéphane Le Foll
Maire du Mans
et président
Le Mans



Jean-Yves Lecoq
Maire et vice-président
communautaire
Mulsanne



Isabelle Leballeur
Maire et vice-présidente
communautaire
Pruillé-le-Chétif



Laurent Paris
Maire et conseiller
communautaire
Rouillon



Carole Heulot
Maire et vice-
présidente
communautaire
Raudin



Franck Breteau
Maire et vice-président
communautaire
**Saint-Georges
-du-Bois**



Yvan Goulette
Maire et conseiller
communautaire
Saint-Saturnin



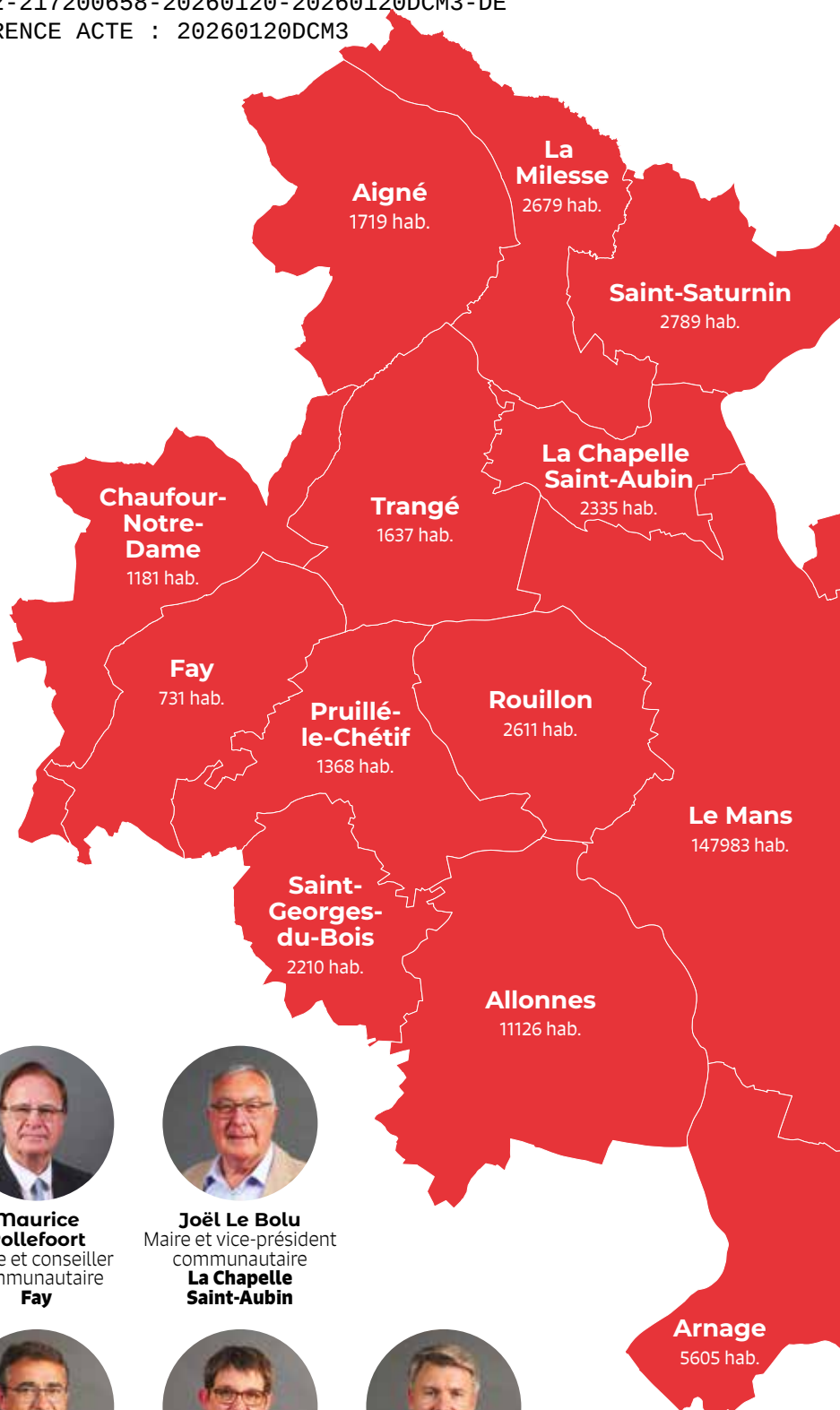
Marcel Mortreau
Maire et vice-président
communautaire
Sargé-lès-Le-Mans

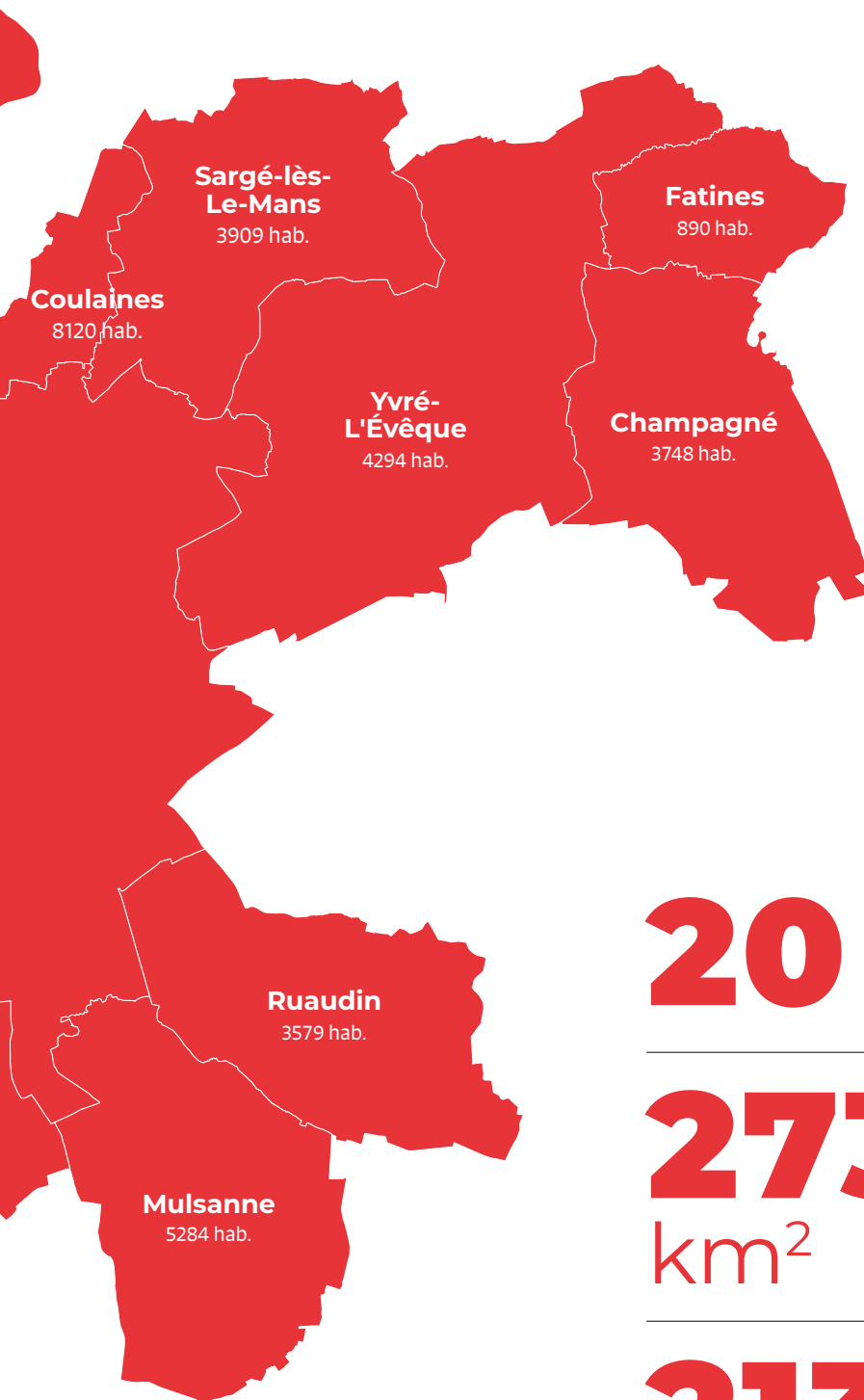


Jacky Marchand
Maire et conseiller
communautaire
Trangé



Damienne Fleury
Maire et conseillère
communautaire
Yvré-l'Évêque





20 communes

273
km²

213 615
habitants



→ URBANISME ET AMÉNAGEMENT URBAIN

- Plu -Zac
- Permis de construire
- Opérations d'aménagement
- Scot, réserves foncières



→ PROPRETÉ

- Ordures ménagères
- Collecte sélective
- Valorisation des déchets
- Nettoyement



→ MOBILITÉ

- Transport en commun
- Circulation
- Voies cyclable
- Boulevard Nature



→ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Création des zones d'activité
- Accompagnement de l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation
- Promotion du tourisme
- Insertion par l'activité (Plie)

Compétences

8



→ VOIRIE ET AMÉNAGEMENT

- Voirie
- Stationnement
- Eclairage public
- Espace public



→ EAU ET ASSAINISSEMENT

- Eau potable
- Assainissement



→ DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Transition énergétique
- Plan Climat Energie
- Réseau de chaleur urbain



→ AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POLITIQUE DE LA VILLE

- Grandes infrastructures
- Logement
- Accueil des gens du voyage
- Arche de la Nature
- Politique Quartiers prioritaire de la Ville



→ SPORT

- Soutien aux clubs sportifs professionnels
- Nouveaux équipements sportifs structurants



→ SERVICE PUBLIC DE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

- Création, aménagement, gestion et maintenance des points d'eau incendie



→ SANTÉ

- Contrat intercommunal de santé
- Maîtrise d'ouvrage des maisons de santé pluridisciplinaires

- Financement de formations des professionnels de santé
- Soutien à l'accueil des internes, des externes et des étudiants en santé



Une gouvernance au service du territoire

9



58 conseillers



7

séances
de bureau
exécutif et
de conseil

278 

délibérations
du conseil en 2024
215 du bureau
+ 252 décisions
du président



TEMPS FORTS 2023

10

↓ MARS

Début des travaux
de requalification de la rue Voltaire



AVRIL

Lancement de la plateforme
parkings partagés

↓ JANVIER

Biennale internationale du Son
en présence de Jean Michel Jarre
dans le dôme unique au Monde



↓ FÉVRIER

Inauguration des ombrières
du stade Marie-Marvingt





MAI

- **Projet Chronovélo**
- **Présentation de la nouvelle stratégie Attractivité : Métropole d'avenir**

↑ JUIN

Les 24H du Mans célébrés par les communes membres

↑ JUILLET

Inauguration de la résidence sociale Brocéliande

↓ AOÛT

80 ans de la Libération du Mans fêtés également par les communes membres



SEPTEMBRE

- **Signature du réseau de chaleur Nord**
- **Nouvelles filières de tri dans les sept déchetteries (Loi AGECE)**

↓ OCTOBRE

- **Démarrage du chantier Chronolignes**
- **Création de la SEM Energie**



↓ DÉCEMBRE

- **Nouveau Contrat de Ville Quartiers 2030**
- **Signature du Contrat local de Santé intercommunal**
- **1^{er} bus articulé H2**

NOVEMBRE

Communication du plan guide du projet de requalification des Sablons

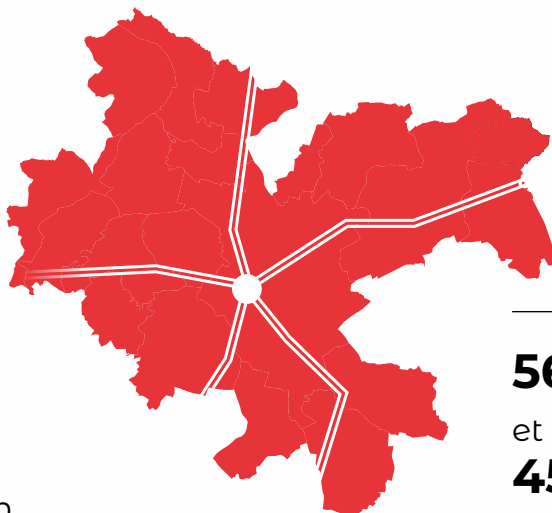


LE MANS MÉTROPOLE EN CHIFFRES

20
communes

213 615
habitants

1^{ère}
destination
touristique sarthoise

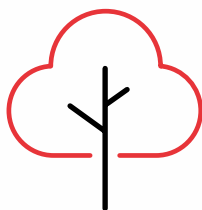


5 branches
autoroutières :
Caen, Nantes, Paris,
Rennes, Tours

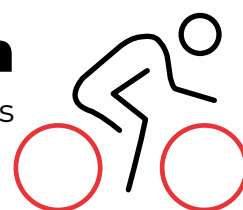
56 minutes en TGV de Paris
et **1h20** de Nantes,
45 mn de Rennes

12

+ de **4 000**
hectares boisés



300 km
de voies cyclables



14 528
entreprises
(marchandes non
agricoles)
65% des
établissements sarthois



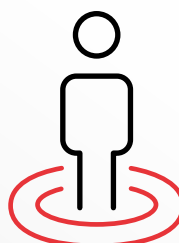
15 000
étudiants



22 000
équivalents
logements raccordés
au réseau de chaleur
urbain

26 400
logements locatifs sociaux

1 626
agents communautaires



+ de
108 métiers
différents
exercés dans
la collectivité



ORGANISATION

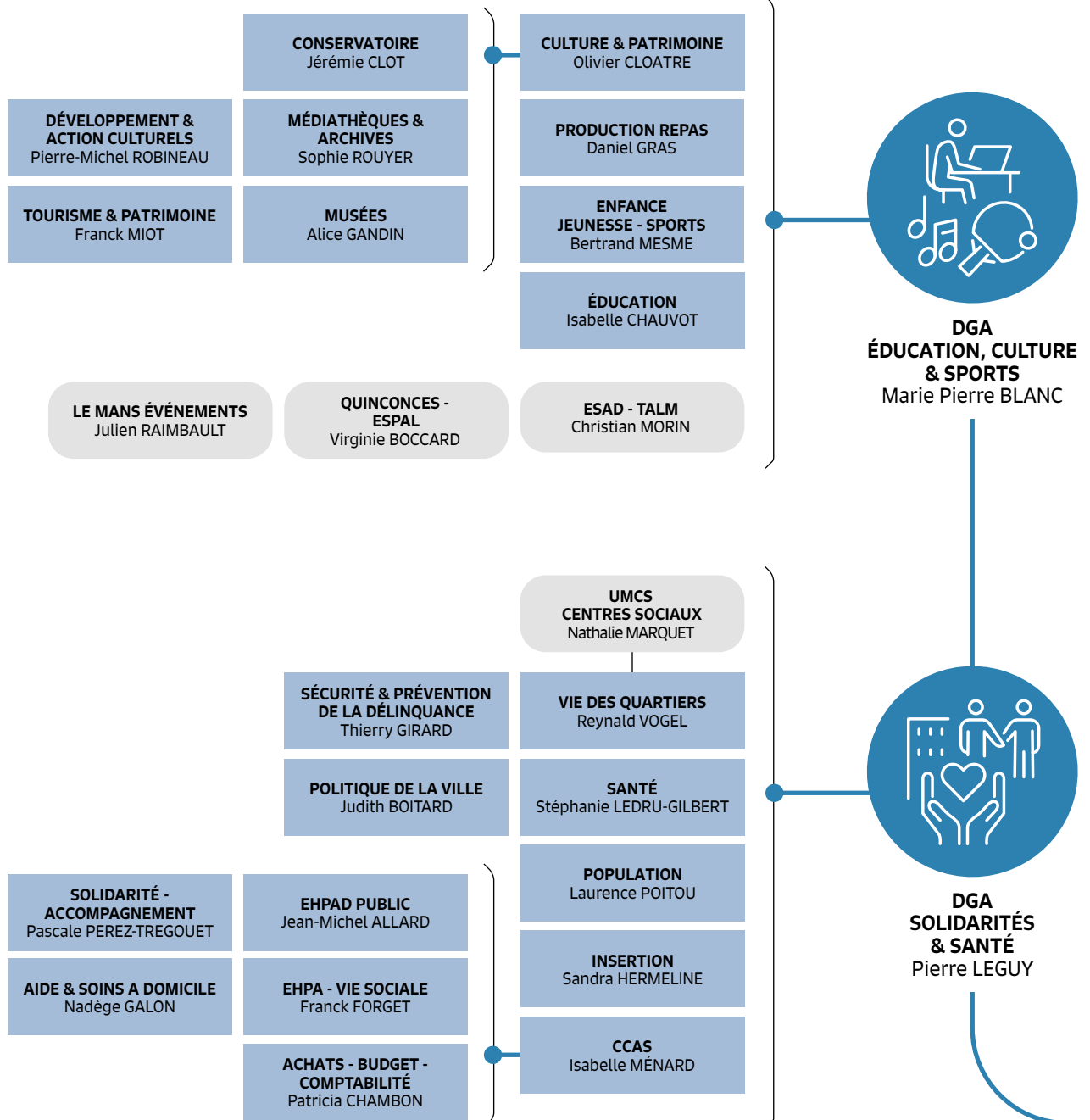
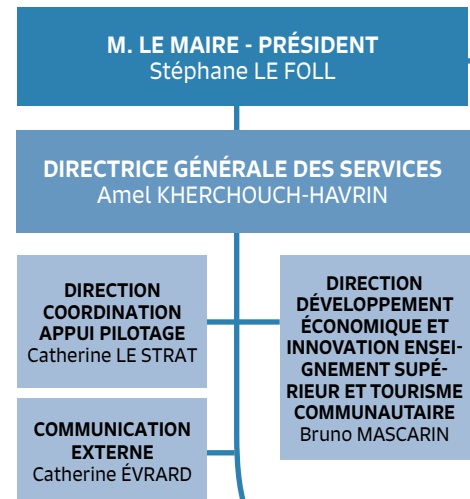
Organigramme général

2024



LE MANS
MÉTROPOLE
VILLE DU MANS
& CCAS

Structures associées



**CABINET DU
MAIRE - PRÉSIDENT**

**DIRECTRICE
DE CABINET ET
DES RELATIONS
PUBLIQUES**
Charlotte PERSANT

CHEFFE DE CABINET
Fabienne
BELLIER-TOULOUZOU



**DGA
RESSOURCES**
Cécile LAURENT

COMMUNICATION INTERNE
Emmanuelle FROGER

**CONSEILS, PRÉVENTION
SANTÉ AU TRAVAIL**
Antoine CHAUDON

RESSOURCES HUMAINES
Virginie POLPRÉ

**BUDGET - PROGRAMMATION
DETTE & TRÉSORERIE**
Jean-Marie LEVACHER

**JURIDIQUE -
COMMANDE PUBLIQUE -
ASSEMBLÉES**

PROTOCOLE ÉVÉNEMENTS
Émilie ARNAUD

SYSTÈMES D'INFORMATION



**DGA
GESTION DURABLE,
SERVICES URBAINS
& PATRIMOINE**
Mathieu WICQUART

MOYENS PARTAGÉS
Catherine LAGNEAU

**ENTRETIEN &
HYGIÈNE DES LOCAUX**
Patrick DULUARD

**ARCHITECTURE &
RÉGIES TECHNIQUES**
Véronique DOCHE

NATURE EN VILLE

ARCHE DE LA NATURE
Anne HUGER

PROPRETÉ
Alexandre JAGER

EAU & ASSAINISSEMENT
Benjamin PUECH



**DGA
DÉVELOPPEMENT**
Bruno COQUILLE

**URBANISME -
QUALITÉ ARCHITECTURALE**
Gaétan LEPETIT

HABITAT - LOGEMENT
Stéphanie TREMBLAIS

AMÉNAGEMENT URBAIN
Éric BANSARD

ÉNERGIE - CLIMAT
Laurence SCHAUSI

**VOIRIE - CIRCULATION
ÉCLAIRAGE PUBLIC**
Jérôme BESLAND

**MOBILITÉS
TRANSPORTS**
Juliette KOHL-BOUDOT

**SMAT - Le Mans
Innovation**
Damien DEROUET

SETRAM
Jean-Paul PRINGUET

CENOVIA
Isabelle CARRON



Cabinet du Président

16

Le cabinet du Président est l'instance politique qui organise, sous l'impulsion du Maire-Président, la définition stratégique des politiques publiques de la Ville du Mans et de Le Mans Métropole. Le rôle du cabinet consiste à mettre en exécution les engagements du mandat en déterminant la priorité des besoins et des actions, en jouant un rôle facilitateur entre les Maires, les élus, les services et les acteurs concernés, mais aussi les partenaires institutionnels ou encore les médias.

FAITS MARQUANTS 2024

L'année 2024 a particulièrement mobilisé le cabinet autour de la stratégie "Métropole d'avenir". Le lancement du projet Chronovélo, la signature du réseau de chaleur Nord et le démarrage du chantier des Chronolignes ont eu des impacts majeurs sur le quotidien des habitants de la métropole. Avec les services et les élus, des engagements ambitieux ont été tenus. Acteur majeur de l'organisation des événements importants, et de leur indispensable sécurisation, le cabinet a poursuivi ses travaux en faveur du rayonnement et de la visibilité du territoire, en plaçant notamment la biennale internationale du son sous le parrainage de l'illustre Jean-Michel Jarre et en inaugurant un équipement unique au monde, le dôme sonore, traçant le sillon du projet Le Mans Capitale du Son. L'obtention du label "Ville active et sportive" cette même année a récompensé les efforts mis au service d'une image positive de la Ville du Mans et de sa métropole ; et cette reconnaissance est une source d'attractivité renforcée pour le territoire. Enfin, le label "Ville conviviale Ville solidaire", décerné également en 2024, témoigne des engagements tenus pour la solidarité.

En ACTIONS





18

L'équipe de Direction générale

Pour mener à bien les projets de la collectivité, la Direction générale des services s'appuie sur un collectif de Directions générales adjointes (DGA) et services qui lui sont directement rattachés :



**DGA Gestion durable,
services urbains et
patrimoine**



**DGA
Développement**



**DGA Solidarité
et Santé**



DGA Ressources



**DGA Éducation,
Culture et Sports**



Direction générale des services

mutualisée entre la Ville du Mans et la Métropole, la Direction générale des services mobilise les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les orientations politiques et répondre aux enjeux d'un territoire attractif, durable et solidaire tout en étant garante du respect des dispositions légales et réglementaires.

La direction générale veille à la transversalité, condition essentielle au bon fonctionnement de l'administration, à la conduite des projets ainsi qu'à la modernisation et la simplification des pratiques pour une amélioration continue de la qualité de service rendu aux habitants.

La DGS gère par ailleurs en direct :

- La nouvelle direction Attractivité (Développement économique et innovation, enseignement supérieur, tourisme et commerces) qui porte l'enjeu stratégique de l'attractivité du territoire de la métropole.
- Le service communication externe, garant de la promotion du territoire et des actions menées par les collectivités
- La direction Coordination appui pilotage (CAP) qui mobilise ses services sur des sujets stratégiques et transversaux, que ce soit vers l'externe avec notamment les communes membres, les partenaires financiers et les usagers, que vers l'interne pour accompagner les services sur l'organisation et la gestion.

FAITS MARQUANTS 2024

Arrivée du nouveau DGA Développement

Intégration de l'équipe de Le Mans Développement au sein de la nouvelle direction Attractivité.

Création du service Relation aux usagers au sein de la direction CAP

Premier séminaire des encadrants en lien avec la mise en œuvre du Plan d'animation managériale (PAM)

→ PROJETS 2025

- Confirmer et valoriser l'attractivité du territoire : diffusion et animation de la stratégie Métropole d'avenir, promotion des grands événements du territoire
- Accompagner l'évolution structurante du territoire : chronolignes, réseaux de chaleur, ombrières
- Affirmer la solidarité communautaire : nouveau schéma de mutualisation, développement des fonds de concours
- Consolidation du projet d'administration avec un séminaire des encadrants élargi et le développement du PAM

→ COMMUNICATION EXTERNE



Catherine Évrard



OBJECTIFS ET MISSIONS

**En charge de la communication
auprès du grand public, le service
met tout en œuvre pour :**

- concevoir la stratégie de communication des collectivités et des services municipaux et communautaires, à travers des campagnes et des supports adaptés
- informer les habitants sur les services et les actions municipales et communautaires via les journaux, les sites internet des collectivités, le réseau d'affichage institutionnel, l'édition de guides et de dépliants, les réseaux sociaux...
- promouvoir les événements et rendez-vous organisés ou soutenus par Le Mans Métropole, à travers l'affichage, les insertions publicitaires, les flyers, les programmes, les sites web, les plaquettes...
- développer l'attractivité du territoire via la marque territoriale : Of Course Le Mans auprès des différents publics (habitants, entreprises, touristes, investisseurs...).

FAITS MARQUANTS 2024

Poursuite du déploiement de la nouvelle identité institutionnelle de la Ville et de Le Mans Métropole : signalétiques bâtiments et chantiers, documents institutionnels (guides affiches, dépliants, power point...)

Poursuite de la nouvelle charte graphique, refonte des guides et rapports

Refonte des sites internet : travail de concept graphique et ergonomique, en lien avec la DSIN et le prestataire, présentation du projet

Poursuite de l'accompagnement à la communication : Chrono vélo, Chronolignes, Chronotram

Création de supports adaptés en accompagnement des services touristiques et économiques

11 numéros
du journal
communautaire
diffusés

29 000
abonnés Facebook

18 200 abonnés
Instagram

43 dossiers de
communication des
services

10 500 photos et
37 vidéos
promotionnelles
réalisées

23 agents et un
contrat d'alternance
(chiffre ville et métropole)

→ PROJETS 2025

- Poursuite du déploiement de la nouvelle identité institutionnelle Ville - Le Mans Métropole et de la marque territoriale, signalétique, pavage
- Étude de lancement d'une campagne à destination des 18-25 ans

- Poursuite de la communication sur les grands projets : Chrono vélo, Chronolignes, Chronotram, aménagements urbains, en accompagnement des services et prestataires.

- Création de nouveaux réseaux sociaux Le Mans en poche, développement de la communication et de la sponsoring

Direction générale des services → COORDINATION, APPUI, PILOTAGE



Catherine Le Strat



OBJECTIFS ET MISSIONS

La direction CAP intervient auprès des services internes mais aussi des communes membres de la Métropole.

Ses missions portent sur :

- la coordination de la coopération intercommunale (projet de territoire, Pacte de gouvernance, transfert de compétences, extension de périmètre, mutualisation...),
- la relation aux usagers avec l'accueil physique et téléphonique, le courrier et la coordination des doléances des usagers pour les sujets techniques,
- le conseil en organisation et management : études organisationnelles, pilotage du plan d'animation managérial,
- le conseil et le contrôle en gestion : déployer une culture, des outils de pilotage, mener des études d'aide à la décision et coordonner les contrôles de la Chambre Régionale des Comptes,
- la gestion des financements publics auprès de l'Union européenne, l'Etat, de la Région, du Département et d'autres cofinanceurs et des contrats territoriaux de financement,
- la gestion des fonds de concours aux communes membres,
- la mission Mécénat pour la gestion des financements privés,
- le suivi de dossiers transversaux.

FAITS MARQUANTS 2024

Réorganisation des pôles courrier, accueil, standard et secteur Proximité au sein d'un nouveau service Relation

aux usagers

Actualisation des conventions de mutualisation (Ville, CCAS, Le Mans Métropole)

Adoption d'un nouveau règlement d'intervention des fonds de concours

Pilotage du Contrat pour la réussite de la transition écologique

Arrivée des cheffes de service Conseils, organisation et pilotage et Relation aux usagers

Lancement du Plan d'animation managérial : "séminaire encadrants" et offre d'accompagnement des managers

Expérimentation d'étude flash "Service Public de demain"

Mise à disposition d'une trame de calcul de coût de manifestations

Coordination du contrôle CRC de le Mans Métropole

Réalisation d'une plaquette "Devenez Mécène" pour promouvoir le partenariat auprès des entreprises

6,537 m€
de subventions
encaissées

3,233 €
versés au titre fonds
de concours AKE

13 624 appels
externes reçus par le
standard téléphonique

234 217
courriers affranchis

9 812 doléances
ayant donné lieu à
une intervention des
services dont plus
de la moitié par la
direction VCEP

21

→ PROJETS 2025

- Signature du nouveau Contrat régional 2026 et d'un avenant à la convention ITI FEDER 2021/2027

- Signature de la charte communautaire de coopération et de mutualisation

- Adoption du schéma de mutualisation 2024-2026

- Élaboration du guide de l'intercommunalité

- Renouvellement des ateliers d'accompagnement managérial

- Étude sur la gouvernance et le pilotage budgétaire

- Intégration de la mission de contrôle

de gestion des organismes externes au sein du COP

- Réorganisation des partenariats publics autour de 2 pôles : Partenariats et Contrats territoriaux – fonds de concours

- Nouvel avenant à la concession du stade Marie-Marvingt

- Élaboration d'une charte de l'accueil

- Changement du nom du Secteur Proximité en Centre d'intervention technique

Direction générale des services

→ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INNOVATION - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR TOURISME COMMUNAUTAIRE



Bruno Mascarin



OBJECTIFS ET MISSIONS

Garante du schéma directeur de développement économique, la direction Attractivité soutient le développement économique de la Métropole et améliore son attractivité.

22

Elle met en œuvre des actions de :

- Promotion territoriale,
- Développement économique et Attractivité du territoire,
- Structuration de filières stratégiques et renforcement de la dynamique d'innovation dans les entreprises
- Soutien au développement de l'offre d'enseignement supérieur et recherche,
- Mise en œuvre de la stratégie de développement touristique communautaire.

FAITS MARQUANTS 2024

Déploiement de la stratégie Commerce

Lancement de la vidéo promotionnelle économique

Audit de l'écosystème innovation

Mise en place des premiers observatoires (démographie, emploi, créations d'entreprises, enseignement supérieur, tourisme)

Études pour la construction du bâtiment Licence de l'UFR Sciences

Finalisation de la stratégie touristique communautaire

Conférence économique « Métropole d'Avenir »

Extension et amélioration du camping à Yvré-l'Évêque

+ 300

entreprises ou projets accompagnés

656 815 €
d'aides immobilières (prêts et subventions)

1 371 créations
soit 70% des créations en Sarthe

15 interventions
auprès des clubs d'entreprises

10 428
abonnés LinkedIn

23 500
nuitées au camping d'Yvré-l'Évêque

21 agents

→ PROJETS 2025

- Observatoire interservices
- Déploiement de la stratégie événementielle notamment Le Mans Capitale du Son
- Campagne de notoriété territoriale digitale exogène à destination de cibles professionnelles
- Appel à projet Start-up filières
- Déploiement des actions sur l'agriculture (la Futaie, ferme métropolitaine...)
- Prospection pour les projets Le Mans Université et Campus 2
- Mise en place du nouveau système Coop Carbone
- Écouter sur la Sarthe avec expertise des établissements flottants
- Démarche de renouvellement du label "commune touristique"
- Dispositif d'aides économiques pour renforcer le dynamisme économique locale, Contrat local d'investissements et d'innovation (CLII)



Direction Éducation, Culture et Sports

23

La direction de l'Éducation, de la Culture et des Sports coordonne les politiques publiques de la petite enfance, de l'enfance, de l'éducation, de la culture et des sports, offrant aux familles mancelles des services et des loisirs accessibles dès le plus jeune âge.

Elle regroupe plusieurs directions et services à compétence majoritairement municipale, dont les directions Éducation, Enfance-Jeunesse et Sports (EJS), le service Production de repas, ainsi que la Direction Culture et Patrimoine qui regroupe les services culturels et d'animation du patrimoine.

Depuis 2021, EJS assure également la compétence « Sport communautaire », affirmant le rôle structurant de la Métropole dans le développement sportif.

Outre les archives, service mutualisé avec la Ville du Mans, le service DEVAC contribue au rayonnement culturel métropolitain à travers sa collaboration à des événements majeurs tels que la Nuit des Chimères, Le Mans Sonore ou le gala des Seniors.

FAITS MARQUANTS 2024

L'année 2024 a été marquée par une série d'événements et d'initiatives illustrant le dynamisme de Le Mans Métropole :

Commémoration du 80e anniversaire de la Libération du Mans qui a rassemblé 500 000 spectateurs,

Succès également du Gala des seniors et des Mystères de la Cathédrale

Renforcement du soutien aux clubs professionnels comme le MSB et le LMFC, avec des conventions d'intérêt général et des contrats de prestations de services significatifs

Accueil des rencontres de rugby de haut niveau

Poursuite des études pour la création d'un bassin nordique et d'une salle d'athlétisme couverte.

→ PROJETS 2025

- Poursuite des animations estivales des Chimères, Écharoux et les Mystères de la cathédrale

- Extension du soutien du service Sports à des disciplines moins médiatisées mais à forte visibilité internationale, comme le motocyclisme avec le SERT et la voile avec le skipper Lomano Takasi

- Réflexion sur le transfert de nouvelles compétences sportives et la réalisation d'équipements structurants, tout en intégrant une dimension de développement durable dans ses partenariats avec les clubs

Direction Éducation, Culture et Sports → DÉVELOPPEMENT ET ACTIONS CULTURELS



Pierre-Michel Robineau



OBJECTIFS ET MISSIONS

Au titre de Le Mans Métropole, le service gère des événements tels que la Nuit des Chimères, la projection des œuvres de Philippe Écharoux, le spectacle Les Mystères de la Cathédrale, les animations au port ainsi que le Gala des seniors.

Il prend également une part active à Le Mans Sonore, notamment sur le volet dédié à l'éducation artistique et culturelle.

dédiée, au profil spécialement adapté au domaine fluvial, et collaborant de façon active avec les services de la métropole

Confirmation, lors des manifestations de la commémoration de la Libération du Mans en août 2024, de la cohésion entre les parties prenantes (services respectifs des collectivités Ville et Métropole), mais également entre les communes de l'agglomération, amenées à reconduire à courte échéance des projets mutualisés en termes de thématiques et de moyens techniques et humains

Participation au développement des actions d'Education artistique et culturelle, notamment dans la phase d'extension du dispositif sur un territoire passant de six à neuf communes.

3000
spectateurs
aux Mystères
de la Cathédrale

500 000
spectateurs pour
le 80e anniversaire de
la Libération du Mans

15 000
spectateurs au Gala
des seniors

FAITS MARQUANTS 2024

Pleine intégration de la coordination opérationnelle des animations au port du Mans, au moyen d'une équipe

→ PROJETS 2025

- Poursuite de sa collaboration avec les services de la Métropole, notamment sur le volet des animations liées à l'environnement fluvial, dont certaines seront proposées sur plusieurs communes de l'agglomération. Cette perspective introduit de fait une collaboration étroite entre les collectivités Ville et Métropole d'une part, mais aussi entre les communes, formalisée notamment par un dispositif de mutualisation des moyens techniques, humains et de moyens (entre autres liés à la sécurité). Enfin, le service accompagne les services de la Métropole dans le traitement des dossiers liés au droit d'auteur, inhérents aux actions nouvellement portées par la métropole.



Direction Éducation, Culture et Sports → ENFANCE, JEUNESSE ET SPORTS



Bertrand Mesme



OBJECTIFS ET MISSIONS

La direction Enfance, Jeunesse et Sports propose des actions de proximité et des événements dans le champ de l'animation et de l'éducatif, du sport, au service des enfants, des jeunes et de leurs familles dans une démarche culturelle, de socialisation, de santé, d'engagement citoyen, et participant au rayonnement et à l'attractivité de notre ville.

À l'échelle de la métropole, elle intervient en faveur du sport communautaire :

- le soutien au sport professionnel pour faire rayonner la Métropole au-delà de son territoire,
- la mise en œuvre d'événements sportifs de dimension nationale et internationale.

FAITS MARQUANTS 2024

2^e session arrivée du Tour cycliste Région des Pays de la Loire,

Soutien à l'écurie SERT, champion du monde d'endurance moto,

Accueil du match féminin de rugby France Irlande, le 23 mars 2024,

Accueil du match féminin de football France Canada, le 11 avril 2024.

Près de

580 000
en investissement et

2,084 m€
en fonctionnement

25

→ PROJETS 2025

- Étude de deux nouveaux équipements sportifs : une salle d'athlétisme et un bassin nordique,

- Accueil de la finale de Champion's League de Futsal à Antares, mai 2025,

- Accueil d'un match féminin de football France Islande le 25 février 2025,

- Maintien du soutien aux deux clubs professionnels : Le Mans FC et le MSB.





Direction Développement

26

Les missions de la direction du Développement portent sur la définition de la stratégie de développement et le pilotage des grands projets d'aménagement. Elles s'organisent autour de sept services :

- Aménagement urbain : mise en œuvre et pilotage des opérations d'aménagement
- Développement économique et Innovation : impulsion/coordination de la dynamique économique du territoire
- Mobilités-Transports : gestion des mobilités et des grands projets liés au transport public
- Urbanisme-Qualité architecturale : planification urbaine, autorisation du droit des sols, études urbaines
- Voirie-Circulation-Éclairage public : gestion - maintenance des voiries relevant de la Métropole
- Habitat Logement : politique locale de l'habitat, gestion de l'offre locative et des aides déconcentrées aux bailleurs sociaux
- Énergie-Climat : définition/gestion de la politique publique énergie et transition énergétique.

FAITS MARQUANTS 2024

Démarrage des travaux des Chronolignes
Travaux permettant l'allongement des rames de tramway
Aménagement du bourg de Fay
Création de la SEM Cénovia Énergies
Achèvement des travaux du réseau de chaleur sud et contractualisation du réseau nord
Lancement du dispositif "coup de pouce accession"
Renouvellement de la DSP stationnement pour 10 ans
Plan guide du Mans et études urbaines sur les communes
Programme de renouvellement de lanternes sur Aigné, Fatines et La Milesse

→ PROJETS 2025

- Fin des travaux d'allongement des quais de tramway
- Travaux d'aménagement dans les communes de Champagné, Chauffour-Notre-Dame, Sargé-les-Le Mans
- Adoption du plan d'action pour la qualité de l'air
- Travaux du réseau de chaleur Mans Nord enrgie
- Lancement de la révision du PLH
- Lancement des études opérationnelles sur le site Etamat
- Poursuite des études urbaines sur les communes
- Aménagement de rues à Saint-Georges-du-Bois et Champagné
- Poursuite du remplacement des lanternes sur les communes de Chauffour-Notre-Dame, Fay, Pruillé-le-Chétif, Saint-Georges-du-Bois, Saint-Saturnin et Trangé

Direction Développement → AMÉNAGEMENT URBAIN



Tony Bruneau



OBJECTIFS ET MISSIONS

La direction Aménagement urbain poursuit ses actions en vue d'offrir un cadre de vie de qualité, de renforcer l'attractivité du territoire, la vitalité des cœurs de ville, tout en répondant aux enjeux climatiques.

Ses missions consistent à :

- piloter des opérations d'aménagement, réalisées sous forme de Zones d'aménagement concerté ou de lotissements, en régie ou confiées à des aménageurs,
- mettre en œuvre des projets, d'aménagement de l'espace public,
- fournir des fonds de plans topographiques ainsi que des travaux fonciers.

→ PROJETS 2025

- Création d'une cellule d'ordonnancement, pilotage, coordination interchamiers (OPCI) pour coordonner l'ensemble des chantiers du territoire
- Aménagement de la route de Laval au Mans avec la traversée du Boulevard Nature
- Démarrage des travaux d'embellissement et de sécurisation des rues C.-Freinet et Gouloumès à Champagné
- À Chaufour-Notre-Dame, aménagement de la route de Fay et d'un espace public convivial au hameau de la Colombière
- Requalification de la rue de Ballon à Sargé-lès-Le Mans
- Démarrage des travaux rue du Docteur-Leroy au Mans

FAITS MARQUANTS 2024

Démarrage des travaux :

- > Chronolignes
- > Rallongement des quais du tramway
- > Aménagement de la rue Principale et de la place de l'Église à Fay

Travaux achevés :

- > Aménagement de la rue Voltaire au Mans
- > Requalification des rues de la Barillerie, des Falotiers et Saint-Martin au Mans
- > Création d'espaces publics partagés et sécurisés dans le centre-bourg d'Aigné

Poursuite des études Boulevard Oyon, places Saint-Pierre et du Hallai, et place d'Alger au Mans

Concertation et études urbaines pour un plan-guide du centre commercial des Sablons

Démarrage des études pour la traversée des Maisons-Rouges à Chaufour-Notre-Dame et Trangé, et du quartier de Chaoué à Allonnes

30 opérations
d'aménagement dont 7
gérées en régie.

8,970 m€
de travaux
d'aménagement de
l'espace public

3,500 m€ pour
la restructuration
du centre commercial
des Sablons

Levée topographique de
131 hectares

859 demandes
de renseignements
cadastraux traités

46 agents

27



Direction Développement → ÉNERGIE ET CLIMAT



Laurence Schausi



OBJECTIFS ET MISSIONS

Piloter et accompagner la transition énergétique, la qualité de l'air et la trajectoire bas carbone des politiques publiques et du territoire.

Le service Énergie-Climat conduit des projets de transition énergétique et participe à la prise en compte de l'énergie, de l'air et du climat dans l'ensemble de ses politiques publiques.

Il a principalement en charge :

- la stratégie et la planification avec la mise en œuvre du Plan climat air énergie territorial et l'accompagnement des élus et des services dans la décarbonisation des politiques publiques,
- la distribution d'énergies grâce aux réseaux notamment de chaleur, bornes électriques et aux stations hydrogènes,
- le développement des Énergies renouvelables (EnR) par le Plan solaire, l'écosystème hydrogène, éolien... en coordonnant leurs productions et leurs consommations,
- Les achats d'énergies et l'optimisation des certificats d'économie d'énergie (C2E)

FAITS MARQUANTS 2024

Création de la SEM Cenovia énergies
Recrutement d'un technicien réseaux de chaleur et d'une alternante sur la qualité de l'air

Développement d'un outil de suivi énergétique territorial

Élaboration du Plan d'actions pour la qualité de l'air

Achèvement des travaux d'extension syner'gie

Attribution de la concession du réseau de chaleur Mans nord enr'gie

Suivi des projets d'ombrières Le Mans Sun

Première analyse des opportunités d'achats alternatifs d'électricité renouvelable

Vente des CEE liés aux travaux Syner'gie

Instruction des dossiers Éclairage public et accompagnement pour les bâtiments

Démarrage de la procédure pour désigner un exploitant de la DSP Infrastructure de recharge de véhicule électrique (IRVE)

Réseaux d'énergie

Électricité Enedis :

1 083 km de réseau et
609 GWh livrés

Gaz GRDF :

883 km de réseau et
1 156 GWh livrés

Chaleur Syner'gie :

51 km de réseau et
158 GWh livrés

247 points de charges pour véhicules électriques

2,548m€
(317.8 GWh cumac)
vente des CEE Réseau de chaleur urbain

→ PROJETS 2025

- Adoption du Plan d'actions pour la qualité de l'air
- Intégration du volet patrimonial à l'outil de suivi énergétique territorial
- Démarrage des travaux Mans nord enr'gie
- Mise en service des ombrières Le Mans sun
- Étude de faisabilité pour la construction de nouvelles ombrières
- Définition d'une stratégie d'achat d'électricité
- Valorisation de nouveaux gisements de certificats d'économie d'énergie
- Désignation d'un exploitant pour la DSP IRVE

Direction Développement → HABITAT ET LOGEMENT



Stéphanie Tremblais

OBJECTIFS ET MISSIONS

L'action du service Habitat Logement se structure autour de six missions :

- l'accueil des demandeurs de logement social et gestion de la politique d'attribution,
- le pilotage du Programme local de l'habitat (PLH) et mise en cohérence avec les autres politiques publiques ainsi que l'animation du réseau d'acteurs,
- aide à l'amélioration du parc privé et du parc social, délégation des aides à la pierre,
- l'aide à l'accession à la propriété,
- la police du maire de salubrité et péril de l'habitat sur la ville,
- l'expertise habitat et la représentation dans les instances dédiées.

FAITS MARQUANTS 2024

Mise en œuvre du PLH 3 (2019-2025)
Poursuite de la convention de délégation des aides à la pierre de l'État et de l'Anah pour 6 ans (2022-2027)
Élaboration d'une charte de l'accueil des demandeurs de logement social
Déploiement de la réforme des attributions des logements sociaux (cotation...)
Prolongation d'un an du fonds exceptionnel de soutien au logement
Signature de la convention de développement avec Le Mans Métropole Habitat
Élaboration du "Pacte territorial France Rénov", service public de rénovation de l'habitat
Préparation du nouveau dispositif d'accession "coup de pouce"
Lancement de l'étude sur le logement des étudiants
Signature d'une convention de partenariat avec Action Logement.

26 600

logements locatifs sociaux sur les 20 communes de la métropole

303

nouveaux logements sociaux financés dont 59 très sociaux

1917

logements sociaux réhabilités

91

logements sociaux démolis

334

dossiers de l'Anah auprès de

276

propriétaires occupants

15

logements vendus

23

agents

29

→ PROJETS 2025

- Déploiement du Pacte territorial France Rénov' avec la mise en place d'une convention de partenariat avec le Pays du Mans et la montée en charge du volet copropriétés du programme d'amélioration l'habitat privé
- Mise en œuvre du dispositif Coup de pouce accession
- Réflexions partenariales sur la vente Hlm et les montages innovants
- Finalisation de l'étude sur le logement des étudiants
- Lancement de la révision du Plan local de l'habitat (PLH3)

Direction Développement → MOBILITÉS - TRANSPORTS



Juliette Kohl-Boudot



OBJECTIFS ET MISSIONS

Déployer la politique publique de transports urbains et des mobilités de la métropole.

À ce titre, le service représente l'autorité organisatrice de la mobilité qu'est Le Mans Métropole. Il assure le suivi des délégations de service public Transports - Mobilités (Setram) et Stationnement (Cénovia).

Il met également en œuvre les projets liés à la mobilité :

- le déploiement du réseau de transport en commun
- le développement de l'usage des mobilités douces
- l'agrandissement de la capacité du réseau tramway
- le développement de nouvelles énergies pour le parc de bus

FAITS MARQUANTS 2024

DSP Stationnement : attribution du nouveau contrat au 1er janvier 2025 exploité par Cenovia pour 10 ans

Chronolignes : début des travaux

Chronovélo : études d'avant-projet

Agrandissement de la capacité du réseau tramway : début des travaux d'allongement des quais et du dépôt

Desserte de la ZA la forêt de Champagné en transport à la demande

Poursuite du développement du service de location de vélos et ouverture d'une nouvelle consigne vélo de 100 places gare Sud

Signature d'une convention de logistique urbaine

Exonération de la mise en place d'une Zone à faibles émissions en raison des bons résultats de qualité de l'air

26 507 764
voyages sur le réseau
Setram

8 520 323
km parcourus

5 593 vélos loués
en 2024 (+ 1136 par
rapport à 2023)

2 000 253 entrées
de véhicules dans
les parkings Cénovia

6 agents

30



→ PROJETS 2025

- DSP mobilité : désignation du nouveau délégataire
- Allongement des rames de tramway : achèvement des travaux des quais et du dépôt
- Mise en service de quatre nouveaux bus électriques et quatre nouveaux bus à hydrogène
- Attribution du marché de renouvellement du système billettique
- Études d'aménagement du dépôt bus pour accueillir les bus nouvelles énergies
- Création d'une nouvelle consigne vélo de grande capacité gare Nord

Direction Développement → URBANISME - QUALITÉ ARCHITECTURALE



Gaëtan Lepetit



OBJECTIFS ET MISSIONS

La direction Urbanisme – Qualité contribue à la stratégie de développement urbain équilibré et à la promotion de la qualité urbaine et architecturale.

Elle a pour missions :

- la planification (Plan local d'urbanisme communautaire, études thématiques ou sectorielles),
- la mise en œuvre des grands projets urbains pour la conduite des études urbaines pré-opérationnelles ou opérationnelles
- l'accompagnement à un urbanisme de projet concerté
- la mise en œuvre du projet de développement territorial : action foncière et immobilière, instruction des autorisations d'urbanisme et établissements recevant du public, relations aux usagers et aux communes
- la mise en œuvre du projet "La Fabrique - Rêve de ville".

FAITS MARQUANTS 2024

Approbation de la deuxième modification du PLUi

Réalisation des études 1^{ère} phase plan guide du centre-ville du Mans

Acquisitions Boulevard Nature

Lancement de la Déclaration d'utilité publique Chronolignes

Études préalables de ZAC Etamat

Montage opérationnel Novaxud

Études urbaines sur les communes

Acquisitions pour mise en œuvre des projets d'équipements publics (MSP des Maillets/MSP de Coulaines)

La Fabrique : mise en œuvre d'ateliers récurrents (Fresques, Ateliers "2 tonnes") et "Mois de la nature en ville", semaines de l'économie circulaire, exposition "Iceberg".

2939

dossiers d'autorisation d'occupation des sols traités

5700

certificats d'urbanisme délivrés

31

232

déclarations préalables de publicité/enseigne

478

autorisations de travaux (ERP) examinés par la commission intercommunale d'accessibilité

226

visites de commission de sécurité sur la Ville du Mans

2678

Déclarations d'Intention d'Aliéner

6468

visiteurs à la Fabrique

50

agents

→ PROJETS 2025

- Étude Surélévation
- Plan guide du centre-ville : études pré opérationnelles par secteur, programmation espaces publics
- Site Etamat : étude d'impact pour création de ZAC, lancement études MOE
- Lancement études MOE Novaxud
- Etudes urbaines sur les communes
- Champagné, création de la ZAC Vaudrou III et étude capacitaire ancien site LBC
- Révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)

Direction Développement → VOIRIE, CIRCULATION ET ÉCLAIRAGE PUBLIC



Jérôme Besland



OBJECTIFS ET MISSIONS

Assurer la maintenance et l'entretien du patrimoine routier, garantir la sécurité des usagers dans leurs déplacements au quotidien.

Le service a en charge sur le territoire communautaire de :

- l'entretien et l'amélioration du patrimoine routier et des ouvrages d'art ainsi que les équipements connexes (signalisation, bornes d'accès et de marchés, mobilier...),
- la sécurisation de la circulation,
- l'éclairage public et les équipements lumineux,
- la sécurisation et la signalisation de l'évènementiel.

FAITS MARQUANTS 2024

Réaménagement de la rue Gallieni

Sécurisation du talus et reprise de structure, rue Joel-Sadeler

Reprise de structure de chaussée de la rue de Villeneuve ainsi que

réaménagement du stationnement car gène le cheminement piéton dans le lotissement du domaine de Bellevue à Saint-Saturnin

Aménagement du carrefour JC-Boulard / Rue de la Ruelle verte à Coulaines

Lancement du schéma directeur de voirie ainsi que du plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Poursuite du programme de géoréférencement des réseaux EP et début de relevé pour les carrefours SLT sur le tracé du tramway

Rénovation de l'éclairage public sous le pont du Bourg-Belé au Mans

Extension du réseau d'éclairage pour le cheminement piétons/cycliste avec mise en place d'un éclairage par détection – Chemin de la Vove à Rouillon

Travaux de mise en conformité et remplacement des lanternes classe I en classe II ainsi que mise en aérien d'un réseau de terre sur le Quinconce des Jacobins

Renouvellement de lanterne, le programme a permis de terminer la rénovation des communes d'Aigné, Fatines et La Milesse

1350 km
de voirie entretenus

280 ouvrages d'art
gérés

6992 arrêtes
de circulation
et permis de stationner

217 carrefours
équipés de feux
tricolores

67% en éclairage
Led sur **37 799**
points lumineux

947 km de réseaux
électriques

165 agents

→ PROJETS 2025

- Poursuite du chantier du giratoire de la Gémérie
- Aménagement, réfection de trottoirs, chaussée et stationnement ainsi qu'éclairage public sur Saint-Georges-du-Bois secteur Souigné – Croix-Saint-Apolline
- Aménagement rue de l'Éventail d'un passage piéton et resserrement du carrefour Marivaux
- Aménagement de la liaison cyclable de la VC2 au centre

bourg de Saint-Georges-du-Bois

- Aménagement de la rue Louis-Aragon à Champagné
- Création d'éclairage, rue de la Foresterie au Mans
- Poursuite du programme de renouvellement de lanternes. Celui achèvera la rénovation des communes de Chaufour-Notre-Dame, Fay, Pruillé-Le-Chétif, Saint-Georges-du-Bois, Saint-Saturnin et Trangé.



Direction Gestion durable, Services urbains et Patrimoine

33

Les services de la Direction agissent principalement sur l'amélioration du cadre de vie des habitants avec la gestion des sites paysagers et naturels comme l'Arche de la Nature, la construction, l'entretien des bâtiments de la ville du Mans. Ses compétences à l'échelle de Le Mans Métropole comprennent également des services publics de 1^{ère} nécessité et du quotidien comme l'eau potable, le traitement des eaux usées, ainsi que la collecte, le traitement des ordures ménagères et le nettoyage de l'espace public. Les équipements touristiques communautaires sont également gérés par la Direction (port du Mans, camping d'Yvré-l'Évêque, Gémerie). Ces actions sont rendues possibles grâce à divers services supports comme le service Moyens Partagés qui organise le gardiennage des bâtiments et la fourniture des vêtements de travail, et le service EHL (Entretien et Hygiène des locaux) qui assure l'entretien ménager des locaux des services ainsi que des bâtiments accueillant du public de la Ville du Mans et de Le Mans Métropole. Enfin, sont rattachés à la direction les missions de gestion des risques majeurs et de la prévention des inondations.

FAITS MARQUANTS 2024

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) : suite à l'approbation des Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) – 3^e échéance par les communes puis au transfert de la compétence "Bruit" à Le Mans Métropole au 1^{er} janvier 2024, approbation du PPBE – 3^e échéance à l'échelle de l'agglomération en décembre 2024.

Étude olfactive sur le site de la Chauvinière : lancement d'un diagnostic en lien avec Air Pays de Loire et les occupants de la zone d'activité volontaires afin d'établir une cartographie des secteurs les plus impactés par des odeurs nauséabondes.

Risques majeurs : réalisation d'une cartographie des risques

Personnel : arrivée d'un nouveau Directeur à Nature en ville

→ PROJETS 2025

- Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) : approbation des CBS et du PPBE au titre de la 4^e échéance réglementaire
- Étude olfactive sur le site de la Chauvinière : formation d'un jury de "nez" chargé du suivi olfactif des odeurs dans le périmètre de la zone d'activité en vue de la réalisation d'un bilan fin 2025
- Risques majeurs : proposition de structuration d'une entité "risques majeurs" et étude en cours sur la mise en place d'un module dédié à la gestion des risques majeurs sur iGEOnet
- Transfert de domanialité dans le domaine public : poursuite de l'étude d'opportunité d'éventuels transferts de foncières de copropriétés vers la Ville du Mans ou Le Mans Métropole

Direction Gestion durable, Services urbains et Patrimoine → ARCHE DE LA NATURE



Anne Huger



OBJECTIFS ET MISSIONS

Accueillir, découvrir, protéger.

Situé aux portes du Mans, l'Arche de la Nature, site connu et reconnu, offre aux visiteurs un vaste espace naturel de 500 hectares associant détente, sport, culture et nature avec ses trois Maisons (Maison de l'Eau, de la Forêt et de la Prairie) et ses grandes fêtes populaires thématiques.

La gestion du domaine par le service Arche de la Nature s'articule autour de trois grandes vocations :

- l'accueil du grand public et sa sensibilisation à l'environnement,
- l'éducation à l'environnement des enfants (de la crèche au lycée et les structures d'accueil spécialisé),
- la préservation des écosystèmes (forêt, bocage/haies, mares et zones humides, ripisylve) composant le domaine.

FAITS MARQUANTS 2024

Démarrage de la mission biodiversité

Travaux de rénovation du barrage de l'Épau, avec création d'une passe à poissons (continuité écologique) et modernisation de la centrale d'hydroélectricité pour produire 500 MWh/an en autoconsommation à l'Upepe

Obtention de la Médaille d'or au salon international de l'agriculture pour Samantha, truie de race Bayeux (race à faible effectif)

Installation d'un nouveau parcours de coach-respiration

Accueil de l'évènement la Nuit du Cirque, en partenariat avec Le Plongeoir, cité du cirque

Acquisition d'un nouveau véhicule hippomobile de petite capacité destiné au transport des groupes issus de structures handi et de crèches

Installation de nouvelles œuvres d'art confectionnées par l'équipe, représentant des éléments d'une trousse d'écolier et ponctuant le parcours des droits de l'enfant

Ouverture d'une page Instagram

Installation de compteurs piétons-vélos à la Maison de la Prairie.

→ PROJETS 2025

- Réhabilitation des abords de la Maison de la Forêt, modernisation des aires de jeux pour enfants et des espaces de convivialité autour du Relais forestier, création d'un sentier sensoriel

- Poursuite de la création d'une zone d'appui à la lutte contre les incendies dans le cadre de la Défense de la forêt contre les incendies (DFCI) et agrandissement de la lande à héliantheme (cyste faux-alysson, espèce protégée)

- Nouvel évènementiel le 1^{er} juin 2025 dans un nouveau format : "Cochon et compagnie", avec restauration sur place

- Distribution de pièges à frelons asiatiques auprès des habitants de la métropole

- Rénovation des allées et pergolas du jardin potager

500 000
visiteurs/ ans estimés
sur le domaine

13 00 enfants
accueillis en animation

6 239 visiteurs
des maisons de l'Eau
et de la Forêt

9 597 abonnés
à la page Facebook, en
constante progression
(+1015 en 2024)

473 followers sur
Instagram

2 912 litre de jus
de pomme produits

39 agents

Direction Gestion durable, Services urbains et Patrimoine → ARCHITECTURE ET RÉGIES TECHNIQUES



Véronique Doche

OBJECTIFS ET MISSIONS

La direction œuvre tant pour la conception de nouveaux bâtiments que pour l'entretien et la mise à disposition du patrimoine de nos collectivités. Il assure :

- la gestion annuelle technique des bâtiments municipaux et communautaires à savoir :
 - > l'entretien préventif et curatif,
 - > la maintenance périodique, la sécurité des établissements recevant du public, les adaptations pour les personnes à mobilité réduite, les rénovations selon un schéma directeur du patrimoine bâti,
- la gestion des fluides dans une optique de performance énergétique du bâti et de déploiement des énergies renouvelables,
- les opérations de travaux selon le montage retenu :
 - > les études de maîtrise d'œuvre,

- > l'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- > la conduite d'opérations pour les projets de construction, d'extension ou de rénovation d'équipements (écoles, gymnases...),
- la passation des marchés publics en déconcentration du pôle Marchés,
- l'acquisition, l'entretien et le renouvellement du parc roulant (poids lourds, véhicules légers, bennes à ordures ménagères...) vers des motorisations moins polluantes,
- la logistique des manifestations culturelles, sportives et de l'événementiel.

FAITS MARQUANTS 2024

Ouverture de la Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) rue Armand-Saffray

Dépôt du permis de construire du Palais des congrès et de la culture

→ PROJETS 2025

- Travaux
 - > Finalisation des travaux et livraison de la MSP rue d'Isaac
 - > Maison des associations et maison des syndicats
 - > Fin des travaux du Parking silo, route de Degré
 - > Création d'une station multi énergies sur le centre technique de la Chauvinière
 - > Déploiement de la Gestion technique centralisée (GTC)

- Études
 - > PCC : lancement de la consultation travaux
 - > Centre des expositions : concours de maîtrise d'œuvre
 - > Rénovation thermique de la tour Sésam Vital
 - > Rénovation et extension du centre de maintenance des bus
 - > Rénovation thermique des écoles communautaires
 - > MSP Coulaines

5,8 m€
en fonctionnement et
22,3 m€
investis, tous budgets
confondus

376 bâtiments
communautaires et

408 bâtiments
communaux soit plus
de

778 500m²
en gestion

5 976 demandes
d'interventions
d'entretien de ces
bâtiments

21 autorisations
d'urbanisme

967 interventions
logistiques

635 véhicules
communautaires et

406 véhicules
communaux ayant
nécessité

6166
interventions

243 agents
mutualisés

35

Direction Gestion durable, Services urbains et Patrimoine → EAU & ASSAINISSEMENT



Benjamin Puech



OBJECTIFS ET MISSIONS

La direction Eau et Assainissement assure en régie au profit des abonnés du territoire de Le Mans Métropole les missions suivantes :

- la production et la distribution d'eau potable (pompage, traitement, production, stockage, gestion, maintenance du réseau, gestion des compteurs, télérelève et relations-facturation aux usagers),
- l'assainissement collectif des eaux usées (collecte, traitement, gestion, maintenance des infrastructures : bassins de rétention, stations d'épuration, unité de méthanisation, relations et facturation des usagers),
- les contrôles des systèmes d'assainissement non collectif (sauf la station d'épuration de la Chauvinière sous marché global de performance jusqu'en 2026),
- la gestion des réseaux d'eaux pluviales (exploitation, relations aux usagers et facturation de la redevance),
- la défense extérieure contre l'incendie (création et aménagement des points d'eau incendie identifiés, travaux),
- la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi),

Outre la Gemapi, les compétences Eau et Assainissement relèvent font l'objet de budgets annexes.

FAITS MARQUANTS 2024

Inauguration officielle de la nouvelle Unité de production d'eau potable de l'Épau suite aux travaux de modernisation de sa filière de traitement

Adaptation de l'organigramme suite à l'arrivée de la compétence Gemapi et de la répartition des missions, des compétences entre les quatre services pour une meilleure efficacité et lisibilité de l'organisation

Poursuite des études pour la création de la réserve d'eau naturelle et le schéma directeur d'eau potable

Finalisation du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de la nouvelle station d'épuration de Trangé

Finalisation de la procédure de marché relative aux travaux d'amélioration des performances épuratoires notamment sur le traitement de l'azote de la station d'épuration de la Chauvinière.

Finalisation des schémas directeurs Assainissement d'Aigné, La Milesse et Saint-Saturnin, de Fay, de Ruaudin et de la Chauvinière

120 807
abonnés

12,6 m³
d'eau produite

20,5 m³
d'effluents traités

3,84 € le m³
avec assainissement
(prix moyen national
de 4,69 € le m³)

87,36%
de taux de rendement
du réseau d'eau potable

121 875
compteurs dont
47,56 % en télérelève

248 agents

→ PROJETS 2025

- Lancement du marché de travaux de la nouvelle station d'épuration de Trangé
- Reprise en régie de la compétence Assainissement collectif au 1^{er} janvier 2025 de la commune de Fatines
- Démarrage des travaux de renouvellement de canalisations en PVC

- Démarrage des travaux d'envergure d'amélioration des performances épuratoires portant notamment sur le traitement de l'azote pour la station d'épuration de la Chauvinière
- Projet chronolignes : poursuite des travaux de dévoiement des réseaux eau potable et assainissement

- Réforme des redevances de l'Agence de l'eau Loire Bretagne prenant en compte la performance des systèmes d'assainissement et d'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2025

Direction Gestion durable, Services urbains et Patrimoine → ENTRETIEN ET HYGIÈNE DES LOCAUX



Patrick Duluard



OBJECTIFS ET MISSIONS

Le service Entretien et Hygiène des locaux intervient sur de très nombreux sites de nos collectivités.

Basé à la Chauvinière, il assure le ménage des locaux administratifs, techniques des services et les bâtiments ouverts au public de la Ville et de Le Mans Métropole, et ce partiellement en externalisation (notamment l'entretien de la Maison des projets, de la Maison de la forêt, de certains sanitaires et le nettoyage de vitrerie).

FAITS MARQUANTS 2024

Adaptation du service en régie avec le déménagement de la direction DSIN dans les locaux Courboulay

Externalisation de l'entretien de :

- > la Maison de l'Eau (partie ouverte au public),
- > des cinq stations d'épuration (Champagné, Mulsanne, Ruaudin, Saint-Saturnin, Saint-Georges-du-Bois)
- > la direction Développement économique (Bd Oyon)

Renforcement des fréquences de nettoyage pour les marchés de plein vent (Jacobins, Cité des pins, Maillets, Pontlieue, Saint-Lazare, Washington et Sablons)

9 écoles et **26** bâtiments entretenus en régie pour une surface de **36 156 m²**

11 bâtiments et **16** sanitaires publics entretenus en externalisation pour une surface de **3985 m²**

37

223 agents (dont **30** cantonniers) auxquels s'ajoutent **96** agents de restauration scolaire

→ PROJETS 2025

- Déménagement de l'imprimerie communautaire, entretenue en régie, dans les locaux Courboulay
- Adaptation de l'entretien externalisé dans le cadre du Projet Chronoligne 2025 à 2027 :
 - > Réhabilitation de trois sanitaires publics (place de la Boussinière, place Washington et place du Patis-Saint-Lazare)
 - > Création d'un nouveau sanitaire public place des Anciens combattants d'Afrique du Nord à Arnage
 - > Création d'un nouveau sanitaire public place Raphaël-Élizé
 - > Reprise de la totalité de l'entretien ménager des sites situés sur le domaine de l'Arche de la Nature (bureaux de la Maison de l'Eau, ferme de la Prairie et les petites Granges) au 31/03/2025



Direction Gestion durable, Services urbains et Patrimoine → MOYENS PARTAGÉS



Catherine Lagneau



OBJECTIFS ET MISSIONS

Le service Moyens partagés organise les modalités du partage entre les services des "moyens communs".

Son champ d'intervention couvre :

- l'achat et gestion de l'économat (fournitures de bureau, consommables informatiques, papeterie, documentation, abonnements presse, mobilier de bureau, scolaire et spécifique, habillement et équipements de protection individuelle (EPI),
- le pilotage de l'imprimerie communautaire,
- les ventes aux enchères de matériel réformé de nos collectivités,
- l'accueil et la surveillance des locaux et des espaces publics (gardiennage des locaux, surveillance, ouvertures et fermetures des parcs et jardins municipaux, gestion des accès aux zones piétonnes),
- les pools de véhicules et l'affectation des places de parkings internes,
- l'organisation logistique des élections,

FAITS MARQUANTS 2024

Départ de la cheffe du service, Catherine Lagneau, mission intérim assurée par Patrick Duluard depuis mai 2024

Test de la plateforme Moniteur des Ventes dont le taux de commission est plus intéressant pour la collectivité

Campagne de communication des ventes aux enchères via une newsletter

Remplacement des tenues haute visibilité des agents (Voirie, Eclairage public)

Nouveaux marchés d'achat et de lavage des vêtements de travail

Travail sur les horaires et RIFSEEP des agents d'accueil et gardiennage

58 %

des fournitures de bureau issues de produits recyclés

8 ventes aux enchères

194 694 €

de recettes

1 221 articles

6 303 dotations vêtements de travail / EPI

1 450 000 documents

3 044 rappels au règlement Parcs & Jardins (incivilités, alcool...)

382 heures de missions externes et

186 signalements auprès d'Allo Dépannage (pôle gardiennage)

→ PROJETS 2025

- Renouvellement du marché Mobilier de bureau
- Test de la solution de paiement intégrée par Moniteur des ventes
- Déménagement de l'imprimerie communautaire à l'îlot Courboulay
- Remplacement des tenues EPI de la direction Eau et Assainissement
- Étude pour vestiaire féminin à la loge de la Chauvinière

Direction Gestion durable, Services urbains et Patrimoine → NATURE EN VILLE



Nicolas Grandemange



OBJECTIFS ET MISSIONS

Si la direction Nature en Ville intervient principalement sur l'agglomération, elle a aussi pour objectif d'entretenir les abords des bâtiments, réaliser les aménagements paysagers des sites de la métropole.

- Aménagement des espaces publics : études de conception et mise en oeuvre d'installation de mobilier urbain, aires de jeux sur le Boulevard Nature, la Gèmerie, l'Arche de la nature, requalification de cours d'écoles communautaires, création de cimetière
- Entretien du patrimoine et des équipements : entretien des abords de bâtiments publics communautaires, des équipements touristiques, du Stade et d'Antarès, maintenance des aires de jeux, du mobilier, gestion des arbres et plantations d'alignement sur voirie
- Entretien des espaces verts urbains :

tonte et entretien sans embellissement des abords d'immobiliers d'entreprises, déchetteries, domaine routier, bassins de rétention, aires de camping cars.

FAITS MARQUANTS 2024

- Reprise des travaux d'aménagement du Boulevard Nature suite à l'obtention de la déclaration d'utilité publique fin 2023
- Achèvement des travaux de réaménagement et d'extension du camping du Pont Romain à Yvré-l'Évêque
- Lancement de la mission de maîtrise d'œuvre préalable au réaménagement de la base de loisirs de la Gèmerie
- Transfert de la mission Tourisme communautaire à la direction Attractivité (camping, port)
- Transfert des missions Gestion des milieux aquatiques et de lutte contre les inondation à la direction Eau et assainissement

4,16 m€
en investissement

993 000 €
en fonctionnement

1 km
Boulevard Nature
réalisé en 2024

39

→ PROJETS 2025

- Travaux
 - > Reprise des travaux d'aménagement du Boulevard Nature sur Rouillon
 - > Requalification des abords de la Maison de la Forêt
 - > Requalification de la cour de l'école maternelle Pablo-Picasso
 - > Réalisation d'un cimetière animalier à proximité du cimetière Saint-Georges
- Études
 - > Poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre préalable au réaménagement de la base de loisirs de la Gèmerie
 - > Études préalables à la requalification de l'espace poulailler à l'Arche de la Nature



Direction Gestion durable, Services urbains et Patrimoine → PROPRETÉ



Alexandre Jager



OBJECTIFS ET MISSIONS

La gestion des déchets ménagers et de la propreté urbaine permet d'améliorer la cadre de vie au quotidien, de valoriser le maximum de déchets par recyclage, compostage ou valorisation énergétique.

La direction assure les missions de :

- la collecte et le traitement des déchets ménagers avec la gestion des déchèteries et des points d'apport volontaires,
- la propreté urbaine avec le nettoyage manuel des espaces publics, les opérations de balayage mécanique des voies, décapage de graffitis, ramassage des dépôts sauvages...
- la valorisation des déchets et l'animation de sensibilisation à la gestion des déchets et la lutte contre la pollution de l'air,
- la mise à disposition des équipements et matériels : la distribution des bacs roulants, la maintenance et l'entretien de la flotte de véhicules

FAITS MARQUANTS 2024

Lancement du marché de maîtrise d'œuvre de la nouvelle déchetterie/recyclerie

Agrandissement de la déchetterie du Ribay permettant de collecter les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) et les gravats inertes

Mise en place de nouvelles filières en déchetterie (articles de sport et loisirs, articles de bricolage et jardinage, jouets)

Lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une plateforme déchets verts à Saint-Georges-du-Bois

Début du déploiement du schéma de tri à la source des biodéchets et gratuité des composteurs et lombricomposteurs

Fin de la pose de conteneurs enterrés à Coulaines et au Mans (rues de Budapest et de Copenhague)

238

kg/an/habitant
d'ordures ménagères
résiduelles

-4 kg/habitant par
rapport à 2023

75,1

kg/habitant
d'emballages
ménagers soit -4 kg/
habitant par rapport à
2023

7 déchetteries :
estimation à

104 KG

/an/
hab (hors gravats) soit
+12kg/habitant par
rapport à 2023 pour

463 768

passages

18 000

logements alimentés
par la chaleur produite
par l'Uved

342

agents

→ PROJETS 2025

- Poursuite du marché de maîtrise d'œuvre de la nouvelle déchetterie/recyclerie
- Poursuite du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une plateforme déchets verts à Saint-Georges-du-Bois

- Poursuite du déploiement du schéma de tri à la source des biodéchets avec la pose des premiers abri-bacs et dotation des communes en composteurs
- Élaboration du PLPDMA (Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés)



Direction Solidarités et Santé

41

La direction des Solidarités et de la Santé coordonne l'action de la Direction Sécurité et prévention de la délinquance, de cinq services municipaux, communautaires ou partagés (Insertion, Politique de la Ville, Population, Santé, Vie des quartiers), des missions Handicap, Égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations et Inclusion numérique, et du Centre communal d'action sociale de la Ville du Mans, afin de mettre en oeuvre les politiques de solidarité, d'accompagnement social et vers l'emploi, d'exercice de la citoyenneté, de sécurité, d'animation sociale et de développement des quartiers, de prévention, de soutien à la démographie médicale et de soutien aux personnes en situation de perte d'autonomie.

FAITS MARQUANTS 2024

Ouverture de la Maison de santé pluridisciplinaire Armand-Saffray

Pérennisation de la mission Inclusion numérique

Intégration du Comité local pour l'emploi

Signature du Contrat de Ville 2024-2030

Soutien aux communes pour le développement de la vidéoprotection.

→ PROJETS 2025

- Mise en œuvre du contrat de ville 2024-2030, notamment dans ses nouveaux axes (santé, sécurité, transition écologique, emploi)
- Dans le cadre du Contrat local de santé intercommunal, développement d'actions ciblées sur la précarité et la santé mentale
- Renforcement du soutien à l'entrepreneuriat, notamment dans les quartiers prioritaires
- Élaboration d'une feuille de route territoriale de l'inclusion numérique.

Direction Solidarités et Santé

→ MISSION INCLUSION NUMÉRIQUE



OBJECTIFS ET MISSIONS

La mission inclusion numérique a pour objectif de soutenir, renforcer, coordonner, valoriser et outiller l'offre de médiation numérique sur le territoire de Le Mans Métropole.

Aussi, une équipe de sept conseillers numériques vient-elle en aide aux usagers en difficultés dans l'utilisation des outils numériques. En partenariat avec les structures locales (services publics locaux, centres sociaux, associations...), ils tiennent des permanences et animent des ateliers collectifs gratuits à destination de tout public.

FAITS MARQUANTS 2024

Transformation des postes de conseillers numériques en postes permanents au 1er mars 2024, après la modification des statuts de Le Mans Métropole

Intégration dans l'équipe d'un huitième conseiller numérique. Employé auparavant de la Ville d'Allonnes, il y reste à 80% dans la structure "Le Cube"

Lancement de la démarche France Numérique Ensemble pour l'écriture d'une feuille de route de l'inclusion numérique dédiée à notre territoire

2869

usagers accompagnés

3744

**accompagnements
totaux enregistrés
(dont récurrents)**

265

ateliers collectifs

2272

**accompagnements
individuels**

42

→ PROJETS 2025

-Écriture de la feuille de route de l'inclusion numérique en co-construction avec le tissu d'acteurs de la médiation numérique

-Travail en coopération avec des chercheurs de Le Mans Université pour mesurer l'impact de la mission des conseillers numériques sur le territoire

-Réception d'un camion aménagé en bureau mobile pour mettre en place des projets de médiation au plus proche des habitants

-Développement de nouveaux ateliers de médiation numérique sur la base de loisirs créatifs (brodeuse numérique) ou d'activités ludiques (casques de réalité virtuelle)



Direction Solidarités et Santé → INSERTION



Sandra Hermeline



OBJECTIFS ET MISSIONS

Le service insertion accompagne un public à la recherche d'un emploi, intentionnistes, porteurs de projets et créateurs d'entreprises, soutient les structures socialement responsables, inclusives, solidaires et plus attentives aux impacts environnementaux.

L'engagement de la collectivité vise la jeunesse, les personnes à la recherche d'un emploi depuis plus de 12 mois, les créateurs d'entreprises en quartiers prioritaires de la ville (QPV), les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Le service gère :

- en direct, avec un financement FSE +, la politique insertion du public dans le cadre des Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi - Plie,
- le soutien aux structures telles que les chantiers d'insertion,
- La fabrique à entreprendre, dispositif en faveur de l'entrepreneuriat, pour favoriser la création et les reprises d'entreprises, aider à leur développement,
- la facilitation au recours aux clauses sociales.

FAITS MARQUANTS 2024

Intégration au Comité local pour l'emploi et portage avec les services de l'Etat et la Politique de la Ville du développement de l'emploi en Quartier prioritaire.

Labelisation des dispositifs Fabrique à entreprendre et CitésLab "Entrepreneuriat Quartiers 2030"

pour les trois prochaines années et inscription au Contrat de Ville 2024-2030.

Développement de son offre de service : Ateliers du changement, Apprentissage du français à visée professionnelle, co-animation des forums emplois en Quartier prioritaire à Allonnes et aux Sablons avec le Réseau pour l'emploi (RPE)

Co-animation de deux thématiques pouvant agir comme levier à l'intégration du public en insertion :

- des sessions de formation sur le CV universel à destination des professionnels de l'accompagnement du territoire permettant aux personnes ayant un parcours atypique de le valoriser.
- "Recrutez malin, recrutez humain" : Promotion partenariale de l'outil "immersion facilitée" auprès des entreprises.

Renforcement de l'offre de service afin de professionnaliser les entrepreneurs à la création d'entreprise et à un meilleur usage du numérique ; organisation de deux forums de l'entrepreneuriat rassemblant l'éco système de la création, aide au lancement d'activité pendant le marché de Noël.

850

accompagnements de demandeurs d'emplois

684

contrats de travail signés sur le dispositif Plie

126

porteurs de projets détectés dont 73% en QPV

43

24 000

heures d'insertion via les clauses sociales pour 4 participants PLIE

56

actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat

24

créations d'entreprise dans les quartiers PQV

8

agents.

→ PROJETS 2025

- Mobilisation et accompagnement du public, intégration des nouveaux entrants
- Création d'opportunités d'emploi : Rallye des entreprises, partenariat au sein du réseau Pôle emploi sur les réponses à apporter aux entreprises dans le cadre de leur

recrutement, développement d'un label des entreprises socialement engagées, développement des achats socialement responsables.

- Développement des tests d'activité sur les marchés de plein vent
- Animation d'un tiers lieu emploi - entrepreneuriat.

Direction Solidarités et Santé → POLITIQUE DE LA VILLE



Judith Boitard



OBJECTIFS ET MISSIONS

Animer et gérer le Contrat de ville intercommunal, outil de développement local, qui met en œuvre une politique dédiée aux habitants des quartiers prioritaires autour d'une programmation annuelle d'actions selon quatre axes : plein emploi ; transition écologique et énergétique, émancipation pour tous (comprenant l'éducation, la jeunesse, la santé, la culture, le sport, les loisirs, l'animation de l'aide sociale et l'accès aux droits), tranquillité et sécurité publique.

Il se traduit par des dispositifs et démarches tels le Programme de réussite éducative (PRE), le nouveau programme de renouvellement urbain (avec la Maison du projet d'Allonnes), les Conseils citoyens, les Cités éducatives et la Cité de l'emploi qui a pris fin en décembre 2024).

FAITS MARQUANTS 2024

Finalisation du Contrat de ville 2024-2030

Nouveauté 2024 : participation de Le Mans Métropole au dispositif Plan quartier d'été.

Nouvelle labellisation de la Cité éducative des quartiers Ronceray Glonnières-Vauguyon et Sablons, avec extension au quartier de l'Épine et nouvelle demande pour le quartier Bellevue-Carnac

Poursuite du parcours de formation des professionnels sur "l'interculturalité" et mise en place de séances d'analyse des pratiques

Sensibilisations des professionnels de l'Éducation nationale sur "la prévention et la protection de l'enfance"

Fin de la Cité de l'emploi au 31 décembre 2024

Signature d'un abondement financier ANRU pour Chaoué-Perrières, dans le cadre de la démarche "quartiers résilients"

Sélection de la restructuration de l'immeuble "Laffitte" aux Sablons dans le cadre de la consultation architecturale internationale "Quartiers de demain"

Démarrages de travaux de construction, reconstitution de logements sociaux à Allonnes, au Mans et à Champagné ; démolition de logements sociaux à Coulaines et de l'ancienne poste des Sablons

17 opérations
de renouvellement
urbain achevées et

27 en cours
de réalisation

157 actions
financées dont

30 nouvelles
dans le cadre de la
programmation
du Contrat de ville

561 parcours
individualisés dans
le cadre du Programme
de réussite éducative

53 équipes
pluridisciplinaires

94 projets financés
dans le cadre des Cités
éducatives (Le Mans,
Allonnes et fonds
d'amorçage Bellevue-
Carnac)

84 membres de
Conseils citoyens

25 agents

→ PROJETS 2025

- Déclinaison du Contrat de ville avec réflexion engagée sur la transition écologique, l'équilibre alimentaire, l'apprentissage de la langue à visée professionnelle, réseau emploi

- Mise en place d'une

équipe de médiation transculturelle, conférence sur l'interculturalité

- Relance des groupes de travail Cité éducative : décrochage scolaire, accueil des stagiaires de 3^e des QPV au sein de la collectivité, détection

et prise en charge des enfants 2-6 ans en souffrance psychique, parentalité

- Développement de la gestion urbaine et sociale de proximité

- Temps fort dédié à la Politique de la ville

Direction Solidarités et Santé → SANTÉ



**Stéphanie
Ledru Gilbert**



OBJECTIFS ET MISSIONS

**Accompagner la politique de santé
portée par la Ville et Le Mans
Métropole sur deux axes principaux :**

- **Soutien à la démographie médicale**
- **Prévention et promotion de la santé.**

Notre territoire est engagé depuis plusieurs années dans une politique en faveur de la santé. Un service a été créé en 2021 pour porter les différents projets sur Le Mans Métropole :

- Soutien à la démographie médicale
 - > le pilotage du guichet unique d'aide à l'installation des professionnels de santé
 - > la réalisation de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)
 - > le soutien aux projets d'universitarisation du territoire à travers le déploiement du projet Territoire universitaire de santé (TUS)
 - > le soutien à l'investissement du Centre hospitalier du Mans pour ses missions de soins, prévention et recherche

- Prévention et promotion de la santé
 - > la coordination du Conseil local de santé intercommunal

FAITS MARQUANTS 2024

Ouverture de la Maison de santé pluridisciplinaire Armand-Saffray, 1^{ère} MSP soutenue par la métropole qui permet d'accueillir 39 professionnels de santé dont 11 médecins généralistes

Inauguration du Robot chirurgical Da Vinci X, projet inscrit dans les grands investissements d'avenir du CHM et pour lequel la métropole a apporté sa contribution via le versement d'une subvention de près de 600 000 €

Accueil du Bus du cœur des femmes sur 3 jours, action ayant pour objectif de dépister, informer et réinsérer les femmes dans un parcours de soins cardio-gynécologique

Signature avec l'ARS du Contrat local de santé intercommunal 2^e génération 2024-2028, (CLSi) qui va décliner 11 actions opérationnelles de prévention en direction du grand public.

4 projets de
construction de
Maison de santé
pluridisciplinaires

71 professionnels
de santé accompagnés
par le guichet unique
depuis sa création dont

53 médecins
(exercice libéral ou
salarié)

45

12 agents

→ PROJETS 2025

- Ouverture de la 2^e Maison de santé pluridisciplinaire soutenue par Le Mans Métropole rue d'Isaac au Mans au mois d'avril
- Déploiement des premières actions du CLSi Le Mans Métropole sur les volets précarité et santé mentale
- Renforcement des partenariats entre Le Mans Métropole et la Communauté professionnelle de territoire (CPTS) Le Mans Agglo



Direction Solidarités et Santé → SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE



Thierry Girard



OBJECTIFS ET MISSIONS

Cette direction intervient sur des compétences Ville et Le Mans Métropole qui sont pour cette dernière :

- la prévention de la délinquance avec la mise en œuvre d'actions dans le cadre du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD),
- les Droits de place qui consistent à gérer l'occupation du domaine public des marchés et des manifestations,
- la perception des amendes délivrées au titre de la surveillance du stationnement.

FAITS MARQUANTS 2024

Signature de la convention "Acquisition, installation, entretien, maintenance et mise à disposition des dispositifs de vidéoprotection" avec toutes les communes Le Mans Métropole

Démarrage des travaux Chronolignes qui impactent les marchés de plein vent et le stationnement.

28 marchés de plein vent

2 fêtes foraines

15 manifestations communautaires sécurisées par la direction

3 réunions CISPD

118 agents (Ville du Mans et Le Mans Métropole)

→ PROJETS 2025

- Mise en place d'actions dans le cadre du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), notamment pour prévenir la violence des mineurs, favoriser la lutte contre les addictions et assurer la tranquillité publique

- Mise en œuvre de la convention "Acquisition, installation, entretien, maintenance et mise à disposition des dispositifs de vidéoprotection"





Direction Ressources

47

La direction regroupe et pilote les missions de plusieurs directions et services fonctionnels communs à la Ville du Mans, à Le Mans Métropole et au CCAS : Communication interne, Conseils, Prévention Santé au travail, Finances, Juridique et Commande publique, Protocole et événements, Ressources humaines et Systèmes d'information.

Elle s'inscrit dans une dynamique à la fois de transformation (réflexion sur l'IA, évolution des outils collaboratifs, etc.) et de consolidation des équipes des directions de la DGA Ressources. Moderniser les outils et les infrastructures, optimiser les processus internes, renforcer la qualité de vie au travail et sécuriser juridiquement/financièrement les projets, sont autant d'objectifs qui traduisent une volonté d'adaptation aux enjeux futurs du territoire.

FAITS MARQUANTS 2024

Prévention et gestion des risques psycho-sociaux : diagnostic, mise en place de la cellule signalement, groupe de travail

Adoption du Pacte financier et fiscal

Lignes directrices de gestion (LDG) RH 2024-2029

Protection sociale complémentaire / volet prévoyance

Sécurisation du pilotage de la masse salariale

→ PROJETS 2025

- Finalisation du Plan pluriannuel d'investissement

- Lancement du nouvel intranet

- Renforcement de la cybersécurité et adoption d'un schéma numérique responsable

Direction des Ressources

→ COMMUNICATION INTERNE



Emmanuelle Froger



OBJECTIFS ET MISSIONS

Accueillir, informer, accompagner, créer du lien.

Cela passe par :

- l'accueil des nouveaux arrivants pour favoriser leur intégration (guide Bienvenue, Forum d'accueil...),
- l'information interne (intranet Tilt, magazine Synchro...) pour faire connaître le fonctionnement, les outils, les actualités, les projets et les décisions,
- l'accompagnement des services dans leurs conduites aux changements à travers des supports de campagne de communication (affiches, vidéos...)
- l'organisation d'événements internes (visites "Entre nous", Tous au Sport, vœux, retraités, médaillés, séminaire des Encadrants...) pour développer une culture commune, un sentiment d'appartenance.

FAITS MARQUANTS 2024

Événements internes :

- 1^{ère} édition de Tous au Sport avec EJS
- 1^{ère} édition du "Séminaire des encadrants" avec le Cop et la DRH
- Renouveau de la Soirée des agents avec le Cabinet du Maire/Président et Protocole-Événement
- Démarrage du projet de nouvel Intranet avec la DSIN
- Vidéo de valorisation des services avec la Com externe
- Refonte visuelle de l'organigramme général et des déclinaisons par directions/services

→ PROJETS 2025

- Mise en œuvre du nouvel Intranet
- Ajustement des outils d'information en lien avec l'arrivée du nouvel Intranet
- Accompagnement des nombreuses actions nées dans le cadre du Lab interne

93 actualités
publiées sur notre
intranet TILT

163 articles publiés
dans Synchro (+ 1
numéro spécial été)

16 000 abonnés
environ au compte
LinkedIn Le Mans et Le
Mans Métropole dont
800 agents environ*

257 nouveaux
agents accueillis
lors de trois Forums
d'accueil

5 500
exemplaires de
Synchro distribués
chaque mois avec le
bulletin de salaire

14 visites "Entre
nous" organisées pour
388 agents

22 correspondants
internes au sein
de la Tribu Com,
représentant
les services

4 agents



Direction des Ressources

→ CONSEILS PRÉVENTION SANTÉ AU TRAVAIL



Antoine Chaudon



OBJECTIFS ET MISSIONS

Accompagner les services dans leurs démarches de prévention des risques professionnels et de la santé au travail.

Ce service commun pilote les missions de :

- suivi médical des agents,
- évaluation des risques professionnels (analyses des accidents du travail, document unique) et mise en place de démarches de prévention (risques psychosociaux, électriques, chimiques, incendie, ergonomie, etc.),
- vérifications générales périodiques réglementaires : équipements de travail, contrôles électriques dans les bâtiments et installation, maintenance de défibrillateurs dans les établissements recevant du public.

FAITS MARQUANTS 2024

Poursuite de l'actualisation du règlement intérieur alcool et produits stupéfiants

Étude de la pénibilité dans le cadre des sujétions RIFSEEP et temps de travail (ATSEM, EHL)

Actualisation du Document unique du service Arche de la nature

Réalisation du diagnostic RPS

Projet de remplacement du logiciel médical et d'évaluation des risques professionnels

Accompagnement des services sur l'évolution réglementaire des certibiocides et à la formalisation des démarches liées au risque incendie

Réunion d'information dans le cadre du 4e Plan régional de santé au travail sur l'amiante animée par la CARSAT et la DREETS

Recrutement d'un deuxième médecin du travail titulaire.

1269

visites médicales

302

agents
sauveteurs secouristes
du travail formés

25

défibrillateurs
installés sur la Ville et
Le Mans Métropole

390

bâtiments ont
bénéficié d'un contrôle
de leur installation
électrique et

1713

équipements
de travail vérifiés

7

exercices
d'évacuation incendie
(1 Condorcet, 5 centres
de loisirs, 1 CIJ et 1
Montauban)

122

agents formés à
la prévention du risque
chimique (éducation et
production repas)

15

agents

49

→ PROJETS 2025

- Conventions pour le suivi médical des agents de 16 collectivités de Le Mans Métropole
- Recrutement d'une troisième infirmière
- Maintenance des défibrillateurs automatisés externes (DAE)
- Nouveau règlement intérieur alcool et produits stupéfiants
- Formalisation des plans d'action issus des documents uniques
- Déploiement du logiciel médical et d'évaluation des risques professionnels
- Étude pénibilité (Logistique, DEA, VCEP)
- Poursuite de la démarche de prévention RPS

Direction des Ressources

→ FINANCES



Jean-Marie Levacher



OBJECTIFS ET MISSIONS

Garantir la fiabilité, la sécurité des procédures budgétaires, et l'optimisation des ressources financières et fiscales.

Pour atteindre cet objectif, les principales missions de la direction Finances sont :

- la préparation, le suivi et la clôture des budgets (9 budgets 780 M€),
- l'élaboration et l'actualisation des Plans pluriannuels d'investissement (PPI) et des perspectives financières,
- l'exécution comptable avec le recouvrement des recettes et le règlement de l'ensemble des fournisseurs,
- la gestion de la dette (326 M€ tous budgets), de la trésorerie et des opérations patrimoniales,
- la gestion et l'optimisation de la fiscalité locale,
- la coordination et la mise en œuvre de la politique en matière de soutien au secteur associatif,

- l'élaboration des rapports d'orientations budgétaires,
- l'expertise, le conseil financier (budgétaire, comptable, fiscal) auprès des services, des communes membres, des organismes rattachés et l'aide à la décision des élus et de Monsieur le Maire/Président.

FAITS MARQUANTS 2024

Adoption du Pacte financier et fiscal communautaire

Ajustement de l'organisation de la direction (administration fonctionnelle des logiciels finances et gestion de projets transversaux)

Poursuite de l'étude de structuration de la relation aux associations

Développement du suivi des consommations de crédits

Lancement du projet d'analyse des procédures budgétaires et comptables

Lancement du projet de changement de logiciel comptable.

8 budgets
Le Mans Métropole
représentant
590 m€

136 m€
d'investissement tous
budgets dont 84 sur
le budget principal
communautaire

234 m€ de
recettes fiscales

5,2 m€
de dotations
de solidarités
communautaires et
**43,6 M€ d'attributions
de compensation aux
communes (FPU)**

16164 factures/
an payées

35 agents

50

→ PROJETS 2025

- Poursuite de la réorganisation de la direction (reconstitution d'une équipe de gestion de dette et trésorerie)
- Finalisation de l'étude de structuration de la relation aux associations
- Développement du reporting financier (consommations de crédits, délai de paiement, ...)
- Formalisation et sécurisation de l'élaboration et le suivi de la

programmation pluriannuelle des investissements

- Finalisation du projet d'optimisation et de simplification des procédures budgétaires et comptables

- Lancement du projet d'optimisation de l'organisation des fonctions comptables

- Poursuite du projet de changement de logiciel comptable

Direction des Ressources

→ JURIDIQUE - COMMANDE PUBLIQUE



OBJECTIFS ET MISSIONS

La direction Juridique Commande publique, organisée en 2 services, apporte son expertise en matière de :

- conseil et assistance dans le montage juridique des projets. Elle gère également les contentieux, les dossiers d'assurance et sinistres (subis ou occasionnés par la collectivité),
- le conseil auprès des services, l'organisation des procédures et le contrôle des délégations de service public, le suivi des entreprises publiques locales,
- la gestion des assemblées pour le bon fonctionnement des instances délibérantes,
- l'accompagnement des services dans leurs procédures de commande publique, le recensement annuel des achats, le suivi de la nomenclature, la rédaction des pièces administratives, des avenants notamment, l'organisation des commissions d'appel d'offres ainsi que le mandatement des factures de travaux, prestations intellectuelles et informatique.

FAITS MARQUANTS 2024

Notification des marchés pour l'allongement des rames de tramway, conception réalisation traitement azote de l'usine de l'Eau, achat de bus articulés hydrogène

Vote du premier Spaser 2024 - 2026

Reprise de toutes les formations internes sur la commande publique à destination des services

Gestion et attribution des procédures DSP de réalisation et exploitation du réseau nord du Mans et Coulaines, stationnement attribuée, concession mobiliers urbains, crématorium du Mans, OTSI

Procédure de création de la SEM Cénovia Énergies

Accompagnement pour le montage juridique de projets : volet enseignement du Contrat de plan État Région, SAS hydrogène...

Contentieux du projet Chronolignes, dissolution de l'association Le Mans développement et reprise de son activité par la métropole, structure juridique du pôle Son

344

questions juridiques
traitées

34

nouveaux
contentieux

483

dossiers
assurance ouverts

35

séances
d'Assemblées

715

délibérations

340

décisions
(Ville et Métropole)

176

procédures
suivies

86

commissions
(appel d'offres et
collèges d'élus)

215

avenants
et 218 actes de sous-
traitements

30

agents

51

→ PROJETS 2025

- Suivi des procédures travaux pour la construction du Palais des congrès et de la culture
- Refonte de la nomenclature achats
- Rapprochement des procédures marchés et DSP au sein du même service
- Refonte du règlement des aides à l'immobilier d'entreprise et règlement d'intervention économique
- Développement de la prévention des risques
- Gestion procédure attribution DSP Transport et IRVE
- Accompagnement projets de gestion du Palais des congrès et de la Culture et du Parc des Expositions

Direction des Ressources → PROTOCOLE - ÉVÉNEMENTS



Emily Arnaud



OBJECTIFS ET MISSIONS

Organiser les cérémonies et manifestations en lien avec le Cabinet du Maire/Président, les services et les usagers ainsi que le traitement administratif de toutes les demandes de manifestations festives sur le domaine public..

Le service contribue à la promotion de la Ville et de la Métropole par la mise en place, la coordination des missions couvrant :

- les relations publiques et l'événementiel : mise en place, coordination et suivi d'actions de promotion, organisation et participation aux cérémonies commémoratives, aux manifestations et réceptions officielles de Le Mans Métropole,
- les relations internationales : préparation, participation aux manifestations et échanges avec l'international,
- la réglementation : traitement et suivi des dossiers administratifs des manifestations sur le domaine public

(feux d'artifice, concerts, ventes au déballage, autorisations d'occupation temporaire du domaine public pour tous types d'évènements...).

Le secteur gère également les différents arrêtés réglementaires (syndicats professionnels, soins psychiatriques, travaux de nuit, délégation de signature au personnel, ouverture du dimanche des commerces de détail, liquidations de stocks des magasins, confection des registres des arrêtés ville et Le Mans Métropole...).

FAITS MARQUANTS 2024

Participation à l'organisation des événements :

Fêtes du port

Le Mans Sonore – Biennale du son

1^{ère} parade des 24 h motos

Parade 24 h auto du Mans

Nuit des Chimères

80^e anniversaire de la Libération du 8 août 1944

493

délibérations
communautaires et

252 décisions du
Président

671 autorisations
diverses délivrées
pour tous types
d'évènements

145 arrêtés
communautaires
enregistrés

12 agents

→ PROJETS 2025

- Fêtes du port
- Parade des pilotes des 24 h motos
- 80^e anniversaire de la fin de la guerre 1939-1945
- Parade des pilotes 24h auto du Mans
- Nuit des Chimères



Direction des Ressources

→ RESSOURCES HUMAINES



Virginie Polpré



OBJECTIFS ET MISSIONS

La direction des Ressources humaines s'emploie à répondre à l'activité de gestion courante du personnel et à apporter de nouvelles réponses en matière d'accompagnement des agents, de qualité de vie au travail (QVT), etc.

Mutualisée Ville du Mans, Le Mans Métropole et CCAS, elle met en œuvre ses missions autour de 4 thématiques fortes :

- la gestion administrative du personnel (carrière et paie),
- les relations sociales avec les organisations syndicales et associations du personnel,
- l'accompagnement social et psychologique ainsi que le développement des compétences des agents,
- la qualité de vie au travail et les modalités d'organisation du travail (temps de travail et périphériques, télétravail, etc.).

FAITS MARQUANTS 2024

Publication des Lignes directrices de gestion (LDG) volet stratégie RH pour la période 2024-2029, source d'orientation pour les élus, les organisations syndicales.

Mise en place de la Protection sociale complémentaire / volet Prévoyance facultative avec la participation de la collectivité à hauteur de 50% (garanties minimales)

Lancement du déploiement du télétravail, en remplacement du travail à distance, avec un cadre réglementaire et opérationnel adapté aux besoins des agents et aux missions de la collectivité

Instauration de l'Aide aux parents d'enfants handicapés (APEH) aux agents de la fonction publique sur poste permanent, parents d'un enfant en situation d'handicap (taux d'incapacité au moins égal à 50%)

Mise en place d'un référent Égalité qui a notamment pour mission de piloter le plan d'action égalité en concertation avec les acteurs et partenaires locaux, informer et sensibiliser, assurer la publication de l'index égalité femmes-hommes désormais obligatoire dans la fonction publique territoriale

3 900

agents dont

1700

pour la Métropole

65 847

bulletins de paie dont

23 700

pour la métropole

83

avancements
de grade pour agents
communautaires

441

recrutements
(Ville du Mans
et Métropole)

94

agents mutualisés

53

→ PROJETS 2025

- Finalisation des Lignes directrices de gestion (LDG) par l'identification d'un Coordinateur par enjeu et la constitution de groupes projet
- Rédaction d'un nouveau règlement encadrant les modalités de mise en place d'un régime d'astreintes ou de permanences
- Lancement de la réflexion relative à la Protection sociale complémentaire / volet Santé dont la mise en place d'une participation employeur sera obligatoire dès 1^{er} janvier 2026
- Déploiement d'un nouveau SIRH qui permettra d'optimiser les process et garantir un meilleur suivi de l'activité

Direction des Ressources → SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE



Stéphane Cappelaere



OBJECTIFS ET MISSIONS

La direction des Systèmes d'information et numérique a pour objectif de définir, mettre en œuvre et exploiter des infrastructures et applications adaptées aux enjeux de la collectivité ainsi qu'aux besoins et contrainte de l'administration.

Ses missions principales sont :

- l'accompagnement des services dans les études et déploiement de leurs projets d'informatisation,
- le pilotage du Système d'Informations géographiques (SIG) et du management des données,
- la prise en charge des demandes informatiques, l'accompagnement des utilisateurs à l'usage des outils informatiques et le remplacement des équipements obsolètes,
- la maintenance pour le bon fonctionnement des serveurs systèmes, des réseaux, applicatifs, de la téléphonie fixe et mobile,
- le pilotage de la qualité de service rendu aux utilisateurs internes et aux usagers (mise en place de process et de méthodes employées par la direction des Systèmes d'information)
- la sécurité des systèmes d'informations.

FAITS MARQUANTS 2024

Modernisation de l'infrastructure (cœurs de réseau, remplacement des baies informatiques, recâblage de notre datacenter principal, acquisition de nouvelles baies de stockage, remplacement d'une partie des vieux serveurs) et des équipements de sécurité (firewall, acquisition d'une nouvelle solution de sauvegarde)

Déploiement de la nouvelle messagerie Outlook

Finalisation du déploiement des postes en Windows 10

Mise en place des nouvelles badgeuses pour le pointage agents

Développement des outils SIG pour les espaces verts

Extension des réseaux fibre optique propriétaire

Nouveau logiciel de gestion des bacs de propreté

Migration des accès internet principaux (débit X10) et lien de secours

3156

**postes
de travail dont 2973
raccordés au réseau**

367

**serveurs
informatiques
mutualisés**

452

**applications
métiers**

23 000

**demandes
d'intervention par an
(1916/mois)**

47

agents

→ PROJETS 2025

- Développement des outils collaboratifs

- Facilitation et sécurisation du travail à distance

- Rénovation des sites intranet et internet

- Mise en service de la nouvelle infrastructure de sauvegarde

- Mise à niveau les postes de travail en Windows 11

- Renforcement des mesures de sécurité : systèmes de détection /

prévention d'intrusion, nouvel antivirus

- Mise en place du schéma Numérique responsable

- Recensement des données métiers

RAPPORT FINANCIER 2024

55



LE MANS
Métropole
COMMUNAUTE URBAINE

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Mans Métropole dispose d'un budget principal et de sept budgets annexes : Développement Economique, Eau, Assainissement, Transports, ZAC des Hunaudières, ZAC du Grand Plessis et Lotissements.

FAITS MARQUANTS

L'année 2024 est marquée par une nouvelle structuration du budget consécutive à l'instauration du régime de fiscalité professionnelle unique (FPU).

Le compte administratif 2024 enregistre sur ses dépenses de fonctionnement les effets des mesures nationales et locales d'augmentation de la rémunération des fonctionnaires et du maintien des prix des matières premières et de l'énergie à un niveau élevé.

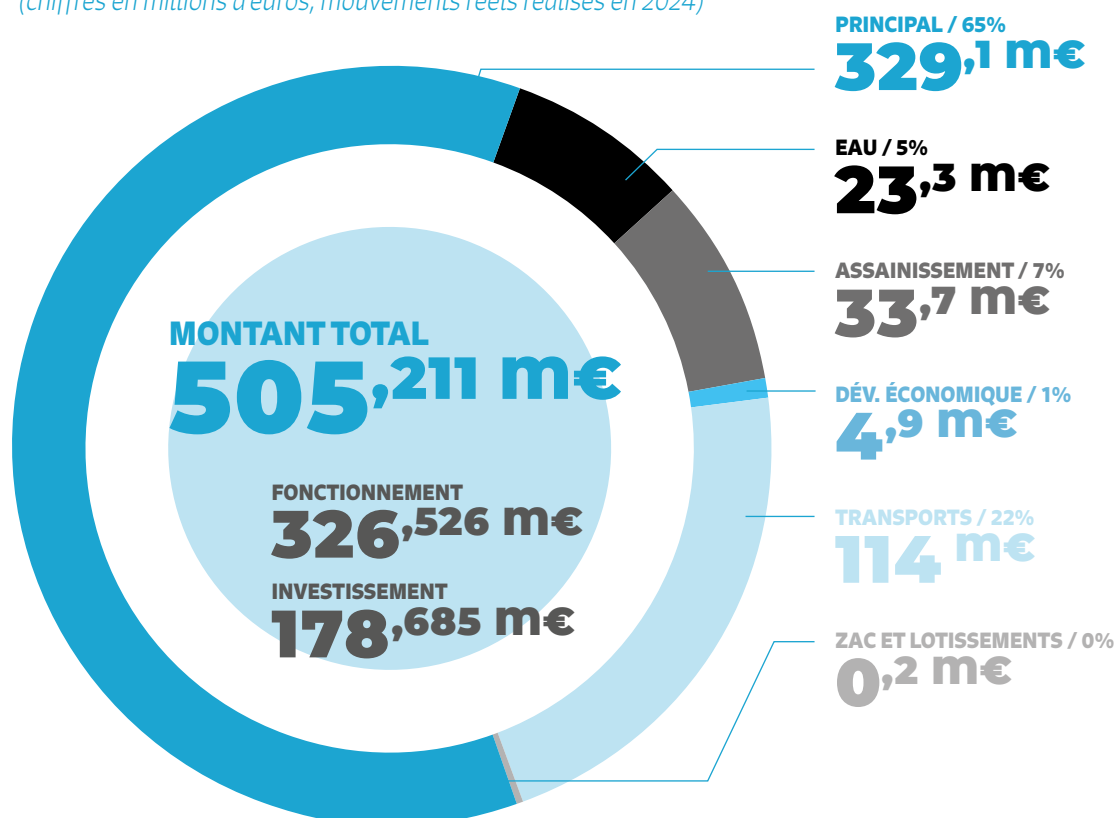
La dynamique des recettes fiscales et la bonne santé financière de la métropole ont permis d'absorber ces effets tout en garantissant :

- une hausse des investissements avec une réalisation de 139,6 M€, bien supérieure à la moyenne des 5 dernières années (76,1 M€)
- un renforcement de la solidarité en faveur des communes membres (+3 M€)
- la non-augmentation des taux de fiscalité locale (reconduction des taux depuis 2017).

Les décisions relatives à l'évolution des tarifs de l'eau et de l'assainissement se traduisent par une quasi stabilité (+0,44%) de la facture type d'un abonné.

LA RÉPARTITION ENTRE LES BUDGETS

(chiffres en millions d'euros, mouvements réels réalisés en 2024)



COMMENT SE RÉPARTISSENT LES DÉPENSES DE LA MÉTROPOLE POUR 100 € ?

Les dépenses regroupent dépenses d'investissement et de fonctionnement.
Les dépenses de fonctionnement représentent les frais engagés pour
l'entretien du matériel, des bâtiments, les frais de personnel,
les charges courantes... Les dépenses d'investissement quant à elles
correspondent aux montants des projets engagés par la collectivité,
mais aussi à l'achat de matériel nécessaire aux services publics.

L'INFOGRAPHIE CI-CONTRE PRÉSENTE LES SOMMES RÉPARTIES POUR 100€ DÉPENSÉS.

29,2€



Mobilités Transports en commun

Transport public,
déplacements doux,
voirie, éclairage public,
stationnement

26,1€



Environnement Développement durable

Eau, assainissement, propreté
de l'espace public, transition
énergétique et réseaux d'énergie,
gestion des rivières, arche et
boulevard nature, participation au
SDIS, patrimoine communautaire,
métropole agricole

11,1€



Ressources internes

Informatiques et télécoms,
ressources humaines,
santé et sécurité au
travail, solidarités
communautaires,
mutualisation

7,9€



Rayonnement et attractivité

Développement économique
et commercial, tourisme,
enseignement supérieur et recherche,
sport professionnel et équipements
structurants, soutien à la démographie
médicale, économie sociale
et solidaire

5,8€



Frais financiers

Frais financiers
et remboursement
du capital de la dette

7,3€



Aménagement du territoire

Urbanisme, aménagement
urbain, logement-habitat,
politique de la ville

12,6€

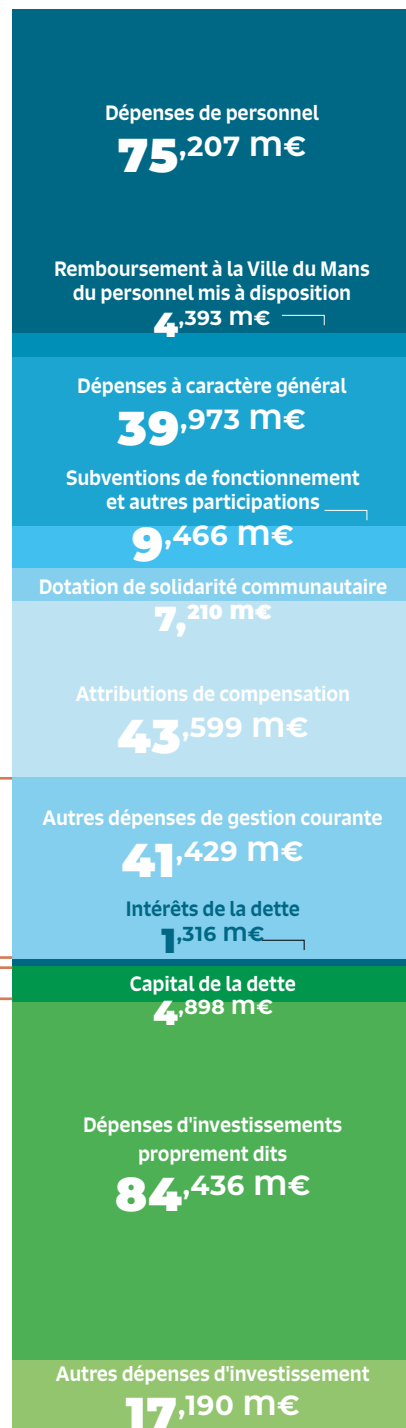
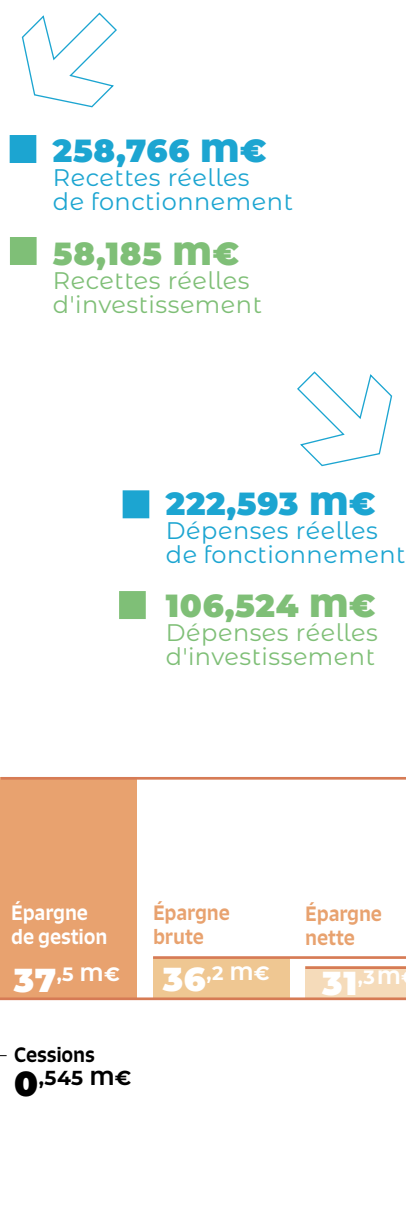


Opérations financières



DÉPENSES

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

RECETTES TOTALES
346,951 m€

DÉPENSES TOTALES
329,117 m€

Épargne nette : épargne brute de laquelle sont déduites les charges de remboursement en capital des emprunts

→ L'INSTAURATION DU RÉGIME DE FISCALITÉ PROFESSIONNELLE UNIQUE (FPU) AU 1^{ER} JANVIER 2024

L'année 2024 a été marquée par l'instauration du régime de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et une nouvelle structuration du budget.

Il s'agit d'une étape importante pour la mutualisation des richesses économiques du territoire, la redistribution et le renforcement de la solidarité communautaire. Les réflexions et échanges engagés depuis 2023 avec l'ensemble des communes membres ont permis ce changement et ont abouti à la réalisation d'un Pacte financier et fiscal actant des grands principes dans les relations financières des communes et de la Métropole

au service du développement de l'ensemble du territoire communautaire.

L'instauration du régime de FPU s'est traduit par la mise en place d'attributions de compensation versées aux communes membres afin de neutraliser les effets des différents transferts de recettes et dépenses qui en ont résulté.

Ce changement induit une nouvelle structuration budgétaire et une revalorisation de +35 951 069 € des volumes de la section de fonctionnement neutralisée en solde net (effet identique en dépenses et en recettes).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) du budget principal représentent 259,311 M€ en 2024, en augmentation de +4,1 % après retraitement des effets liés à la FPU et à la mutualisation avec les communes membres et le CCAS (opérations équilibrées en dépenses et recettes).

La progression des recettes est facilitée par la dynamique des recettes fiscales.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 222,593 M€ en 2024, en hausse de +10% par rapport à 2023, après retraitement des effets de l'instauration du régime de FPU.

Cette progression reflète à la fois les conséquences de facteurs exogènes tels que les mesures nationales et locales sur la rémunération des fonctionnaires, le niveau élevé de l'inflation et aussi les décisions locales de renforcement de la solidarité en faveur des communes membres et de développement des actions sur le territoire.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement du budget principal s'élèvent à 55,185 M€.

Les ressources propres permettant d'assurer le financement de la section d'investissement sont principalement les subventions (13,650 M€), le FCTVA (5,040 M€), la taxe d'aménagement (1,129 M€).

Le bon niveau de l'épargne nette (31,275 M€) et la souscription d'emprunts (35,060 M€) assurent la couverture du besoin de financement résiduel.

59

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement du budget principal, soit 84,436 M€, sont en augmentation de +19% et traduisent le nouveau cycle d'investissements engagé notamment en faveur de l'attractivité et de la transition énergétique.

Ce montant est composé de deux enveloppes distinctes :

- Les dépenses d'équipement propres qui concernent les projets engagés directement par la Métropole. Elles s'établissent à 66,048 M€ en 2024.
- Les subventions d'équipement et les autres dépenses d'investissement qui représentent 18,388 M€.

Cette enveloppe est constituée des subventions versées par la collectivité à ses partenaires pour les accompagner dans leurs projets, dont notamment les fonds de concours pour l'attractivité et la transition énergétique destinés aux communes membres de la métropole (3,233 M€ versés en 2024), les subventions destinées aux bailleurs sociaux dans le cadre des opérations de constructions et réhabilitations de logements (3,980 M€), les engagements dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche (4,088 M€).

S'ajoutent à ces montants les versements des aides à la pierre déléguées à la métropole par l'Etat et l'Anah (6,475 M€).

UNE SOLIDARITÉ RENFORCÉE

En 2024, dans le cadre du passage en FPU et de l'élaboration du pacte financier et fiscal, les modalités de calcul de la DSC ont fait l'objet d'une refonte : révision des critères de distribution et définition d'une nouvelle enveloppe (5,162 M€) avec un abondement complémentaire de + 3 M€.

Le Mans Métropole a reconduit son dispositif de soutien exceptionnel engagé en 2023 en faveur de ses communes pour faire face à l'augmentation importante des prix de l'énergie qui impacte le fonctionnement des équipements et les budgets municipaux (enveloppe de 2 M€).

SYNTHÈSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 DES BUDGETS ANNEXES

(chiffres en millions d'euros, mouvements réels, hors opérations liées à la gestion et renégociation de la dette et affectation des résultats de l'exercice 2023 – sans neutralisation des flux croisés)

	Eau	Assainissement	Développement économique	Transport	Total
Recettes réelles de fonctionnement	21,945 M€	26,666 M€	2,689 M€	82,968 M€	134,267 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	13,844 M€	17,727 M€	1,646 M€	62,438 M€	95,655 M€
Épargne de gestion	8,100 M€	8,939 M€	1,043 M€	20,530 M€	38,612 M€
Intérêts de la dette	0,825 M€	0,555 M€	0,000 M€	3,469 M€	4,849 M€
Épargne brute	7,275 M€	8,384 M€	1,043 M€	17,061 M€	33,763 M€
Remboursement du capital de la dette	2,287 M€	1,961 M€	0,000 M€	12,458 M€	16,706 M€
Épargne nette	4,988 M€	6,422 M€	1,043 M€	4,603 M€	17,057 M€
Recettes réelles d'investissement	3,265 M€	1,705 M€	0,404 M€	21,214 M€	26,588 M€
Dépenses réelles d'investissement	6,325 M€	10,465 M€	3,254 M€	35,622 M€	55,666 M€

BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La qualité de l'eau produite est un enjeu majeur qui se traduit par la réalisation d'investissements importants pour le territoire. L'usine de production a ainsi été entièrement modernisée permettant d'améliorer et sécuriser le processus de production. Les réseaux sont également renouvelés afin d'optimiser l'acheminement vers les usagers. Par ailleurs, l'unité de méthanisation de la station d'épuration permet le développement de sources d'énergies renouvelables.

Les comptes administratifs 2024 des services de l'eau et de l'assainissement retracent les principaux éléments suivants :

- les recettes d'exploitation cumulées eau et assainissement liées aux facturations des abonnés domestiques

s'élèvent à 33,112 M€, elles sont en diminution de -4,10% liée à une légère baisse de la consommation et à la diminution du prix du m³ d'assainissement

- le montant des recettes de vente de biogaz s'établit à 2,226 M€
- les dépenses réelles de fonctionnement pour ces deux budgets s'élèvent à 29,424 M€ (hors achat d'eau en gros et redevances de l'Agence de l'Eau), elles sont en diminution de -3,76% avec notamment une baisse des dépenses de fournitures d'énergie
- les investissements réalisés s'élèvent à 16,314 M€ avec principalement le renouvellement des réseaux d'assainissement (7,003 M€), le remplacement des canalisations

et la rénovation des branchements (4,350 M€), les études relatives à l'optimisation de la station de la Chauvinière (1,156 M€), la fin des travaux de remplacement du processus de décantation (0,544 M€).

- une partie de ces investissements est financée par emprunts (3 M€ pour le budget annexe de l'Eau).

L'augmentation du prix de l'eau (+4%) décidée pour faire face notamment à la hausse des dépenses courantes d'exploitation est compensée par une réduction du prix du m³ d'assainissement (-2,50%) appliquée grâce aux nouvelles recettes générées par l'unité de méthanisation. Cette réduction permet de modérer l'évolution de la facture type d'un abonné (+0,44% par rapport à 2023).

COMPTABILITÉ ANNEXE DES OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Ce budget retrace les activités de construction, d'entretien et de location de bâtiments à vocation économique.

Le produit des loyers (environ 85 locataires) qui s'élève à 2,408 M€ en 2024 représente environ 90 % des recettes réelles de fonctionnement.

La comptabilité du Développement Économique peut reverser une partie de ses excédents au budget Principal (1 M€ en 2024) en considération de son bon niveau de recettes et de la diminution constante de ses charges, notamment liées aux emprunts dont le stock est totalement remboursé. Ce reversement participe au financement du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise.



BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Le compte administratif présente les principaux éléments suivants :

- une charge nette globale versée à l'exploitant de 45,659 M€ qui intègre une hausse des recettes commerciales de +0,651 M€ par rapport à l'année 2023
- un produit de versement mobilité de 54,470 M€ en hausse de + 2,309 M€ par rapport à 2023
- une reconduction de la subvention d'équilibre du budget principal à 11,266 M€

- des dépenses d'équipement d'un montant de 32,361 M€ qui comprennent les investissements nécessaires à l'exploitation du service (notamment l'acquisition de logiciels, matériels techniques et informatiques et 10 bus GNV (6,108 M€), les paiements relatifs aux Chronolignes (9,737 M€) et à l'allongement des quais et des rames (14,961 M€), la rénovation du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs (1,251 M€) et de divers travaux sur les sites Piffault et Hunaudières (0,276 M€)

- le versement au délégataire de subventions d'équipement (3,261 M€) permettant de financer des investissements nécessaires à l'exploitation du réseau avec un retour dans l'inventaire de l'autorité délégante en fin de contrat

- Le bon niveau d'autofinancement permet de financer les investissements à hauteur de 56,22%

- Le recours à un volume d'emprunt de 20 M€ est nécessaire pour compléter le financement du programme d'investissement

UNE BONNE SANTÉ FINANCIÈRE

Les indicateurs de gestion sont à des niveaux très satisfaisants :

Pour le budget principal :

- un taux d'épargne brute de 14%
- une capacité de désendettement de 1 an et 10 mois

Pour l'ensemble des budgets consolidés (après retraitement des doubles comptes) :

- un taux d'épargne brute de 18%
- une capacité de désendettement de 3 ans et 6 mois

→ DÉFINITIONS

Taux d'épargne brute : rapport entre les recettes réelles de fonctionnement et l'épargne brute

Ce taux mesure la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser la dette.

Il est généralement admis que ce ratio doit être supérieur à 10%.

Capacité de désendettement :

rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute

Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Il indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

Il est généralement admis que ce ratio doit être inférieur à 12 ans.

LES RATIOS FINANCIERS OBLIGATOIRES

(conformément à l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales.)

62

	Données corrigées propres à la collectivité ⁽¹⁾	Moyennes nationales de la strate année 2023 ⁽²⁾
Dépenses réelles de fonctionnement / population	944 €/h	476 €/h
Produit des impositions directes / population*	363 €/h	198 €/h
Recettes réelles de fonctionnement / population	1119 €/h	610 €/h
Dépenses d'équipement brut / population	398 €/h	194 €/h
Encours de la dette / population	315 €/h	676 €/h
Dotation globale de fonctionnement / population	136 €/h	141 €/h
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	29,42 %	37,9 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	86,41 %	87,8 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	35,60 %	31,70 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	28,13 %	110,7%

(1) données corrigées des doubles comptes propres à la communauté urbaine, à la Ville du Mans et à son CCAS au titre de la mutualisation des frais de personnel, à des fins comparatives avec d'autres collectivités.

(2) Moyenne des Métropoles et Communautés Urbaines hors métropole de Lyon mais y compris métropole du grand Paris (MGP) et établissements publics territoriaux (EPT) de la MGP (source : Direction Générale des collectivités locales "Les collectivités locales en chiffres 2024")

UN VOLUME D'INVESTISSEMENT EN AUGMENTATION SANS ENDETTEMENT NOUVEAU

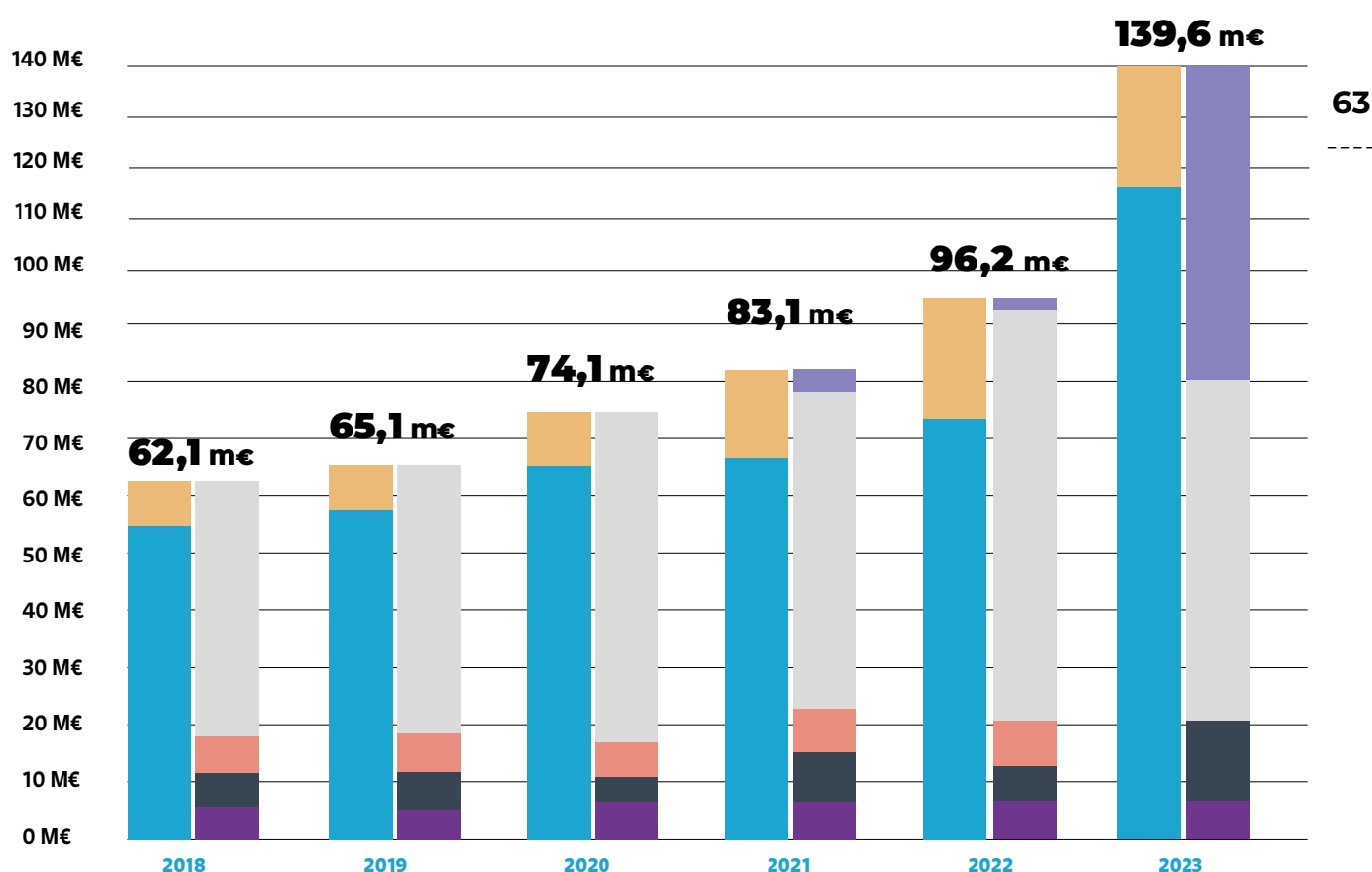
L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ET LEUR FINANCEMENT

Le niveau d'investissement poursuit sa progression conformément aux engagements pris pour renforcer les axes majeurs que sont l'attractivité, les solidarités, le dynamisme économique et la transition écologique.

L'autofinancement dégagé pour l'ensemble de l'année et la reprise des résultats de l'année précédente cumulés avec les autres recettes propres d'investissement (subventions, FCTVA, ...) contribuent à financer les investissements avant le recours à l'emprunt.

En 2024, le volume de 139,605 M€ de dépenses d'équipement (tous budgets) est financé à hauteur de :

- 39% par l'autofinancement
- 42% par les emprunts
- 4% par le fonds de compensation de la TVA
- 10% par des subventions perçues auprès des partenaires (Europe, Etat, Région, Département, ...)
- 5% par des recettes diverses (taxe d'aménagement, produits des cessions, ...)



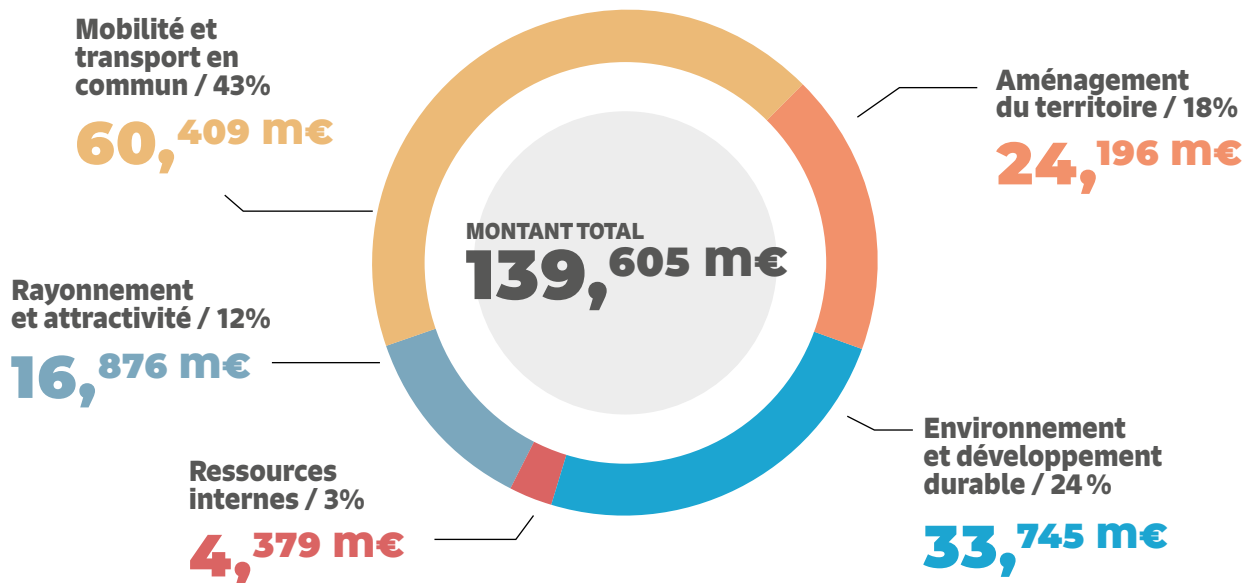
DÉPENSES

- Subventions d'équipement
- Dépenses d'équipement directes

RECETTES

- Autofinancement
- Recettes diverses
- Subventions
- FCTVA
- Emprunts

LA STRUCTURE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR GRANDE POLITIQUE PUBLIQUE



Rayonnement et attractivité 16,876 M€	
Développement économique et commercial	5,857 M€
Enseignement supérieur et recherche	4,200 M€
Tourisme communautaire	2,264 M€
Soutien à la démographie médicale	3,019 M€
Économie sociale et solidaire	0,054 M€
Sport communautaire	1,483 M€
Mobilité et transport en commun 60,409 M€	
Mobilités et transport en commun	41,212 M€
Stationnement	4,459 M€
Déplacements doux	1,094 M€
Voirie - Éclairage public	13,644 M€
Aménagement du territoire 24,196 M€	
Urbanisme - Aménagement	15,145 M€
Logement et habitat	3,981 M€
Politique de la Ville	5,071 M€
Environnement et développement durable 33,745 M€	
Arche, Boulevard Nature	0,883 M€
Eau et assainissement	9,816 M€
Propreté de l'espace public	4,575 M€
Gestion des rivières et risques industriels	3,527 M€
Transition énergétique	1,989 M€
Métropole agricole	1,200 M€
Patrimoine communautaire et scolaire	11,755 M€
Ressources internes 4,379 M€	
Patrimoine	2,776 M€
Informatique Telecom	1,532 M€
Opérations financières	0,071 M€
Total 139,605 M€	

PRÈS DE 9 M€ DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSÉES PAR LES PARTENAIRES

9 M€ d'aides publiques sont enregistrées en 2024 pour les projets d'investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Ces subventions proviennent des partenaires financiers suivants :

- L'Europe : 1,383 M€
- L'Etat (dont DSIL) : 4,003 M€
- Communes membres et autres : 1,532 M€
- La Région Pays de la Loire : 0,735 M€
- Le Département de la Sarthe : 0,182 M€
- L'Agence de l'Eau : 0,242 M€

→ FAITS MARQUANTS 2024

Le Mans Métropole a réactualisé les règlements d'intervention des Fonds de concours permettant d'accompagner les investissements portés par les communes membres :

- Possibilité de prendre des avenants en cas d'augmentation significative du coût des projets
- Élargissement du Fonds de concours Transition énergétique (FCTE) aux investissements permettant de recourir aux énergies renouvelables et de générer des économies d'énergie ou d'optimiser les consommations d'énergie sur plusieurs équipements. Créé en 2019 ce fonds de concours permet par ailleurs d'accompagner les programmes de rénovation de bâtiments communaux qui enregistrent une amélioration de la performance énergétique globale de l'équipement à rénover selon les conclusions d'un audit énergétique.
- Élargissement du Fonds de concours Attractivité (FCA) aux nouveaux bâtiments administratifs accueillant du public et aux dépenses liées aux acquisitions foncières et immobilières et aux coûts de démolition. Créé en 2022 ce fonds de concours permet de soutenir la réalisation de nouveaux équipements ou aménagements contribuant au développement du territoire.

Depuis 2019, la Communauté Urbaine Le Mans Métropole a ainsi financé pour plus de 13 M€ de fonds de concours pour un total de 85 projets d'investissements sous maîtrise d'ouvrage communale représentant un coût global de 66,7 M€ HT. Ce constat confirme le soutien important de La Métropole, premier financeur des projets des communes membres, pour le développement du territoire.

